

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
l'accompagnement de la CTG et la réalisation
de rapports dans le cadre de la mise en œuvre

MISSION 1 : Elaboration du rapport annuel 2020

Rapport de phase 2

Volet 2 – Analyse micro-économique



28 août 2021



Table des matières

Structure du volet 2	4
A- Secteur Agriculture, sylviculture et pêche	6
<i>A1- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche agriculture</i>	<i>6</i>
A1.1 Vue d'ensemble	6
Les productions végétales	7
Les productions animales	8
A1.2- Evolution de la production et de la position concurrentielle des produits de liste (Décision déc.2014 modifiée en avr. 2019)	9
A1.3- Détail des surcoûts	14
<i>A2- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche sylviculture</i>	<i>16</i>
A2.1- Vue d'ensemble	16
A2.2- Evolution de la production et de la position concurrentielle des produits de liste (Décision déc.2014 modifiée en avr.2019)	18
A2.3- Détail des surcoûts en 2020	19
<i>A3- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche pêche</i>	<i>20</i>
A3.1- Vue d'ensemble	20
A3.2- Evolution de la production et de la position concurrentielle des produits de liste (Décision déc.2014 modifiée en avr.2019)	21
A3.3- Détail des surcoûts	22
B- Secteur Industries Agroalimentaires (IAA)	23
<i>B1- Principales données et ratios de la production locale</i>	<i>23</i>
<i>B2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste</i>	<i>24</i>
a) Division 10 Industries alimentaires	24
Branche 10.1- Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	24
Branche 10.2- Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	27
Branche 10.3 Transformation et conservation de fruits et légumes	32
Branche 10.5 Fabrication de produits laitiers	37
Branche 10.6 Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	39
Branche 10.7 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	40
Branche 10.8 Fabrication d'autres produits alimentaires	42
b) Division 11 Fabrication de boissons	45

C- Secteur Industries extractives	48
<i>C1- Principales données et ratios de la production locale</i>	<i>48</i>
<i>C2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste</i>	<i>49</i>
D- Secteur Industries Manufacturières	51
<i>D1- Principales données et ratios de la production locale</i>	<i>51</i>
<i>D2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste</i>	<i>52</i>
Branche Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (NAF 38 CB)	52
Branche Travail du bois, industries du papier et imprimerie (NAF 38 CC)	56
Branche Industrie chimique (NAF 38 CE)	69
Branche Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (NAF 38 CG)	72
Branche Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (NAF 38 CH)	81
Branche Fabrication de machines, matériels et équipements n.c.a. (NAF 38 CJ - CK - CL)	91
Branche. Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements (NAF 38 CM)	94
ANNEXE 1- METHODE ET RESULTATS SYNTHETIQUES DES ENQUETES AUPRES D'ENTREPRISES	97
<i>1- Echantillonnage et conduite des enquêtes</i>	<i>97</i>
1.1- ECHANTILLONNAGE	97
1.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET METHODE DE TRAITEMENT	97
<i>2- Résultat synthétique des enquêtes (hors agriculture et pêche) relatives à l'année 2020</i>	<i>100</i>
2.1- TAUX DE SURCOUT	100
2.2- TAUX DE COMPENSATION	103
<i>3- Typologie des surcoûts à la production en Guyane</i>	<i>104</i>

STRUCTURE DU VOLET 2

Le présent Volet 2 du rapport annuel 2020 vise à analyser les évolutions de l'économie régionale par secteur d'activité au regard de la politique de différentiel menée par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Nous entendons par « secteur » le niveau A38 de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF), **les statistiques disponibles auprès de l'INSEE** correspondant à ce niveau comme suit :

Section NAF	A38	INTITULE A 38	DIVISION NAF
A	AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	01, 02, 03
B	BZ	Industries extractives	08
C1	CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	10, 11
C2	CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	13, 14, 15
	CC	Travail du bois, industries du papier et imprimerie	16, 17, 18
	CE	Industrie chimique	20
	CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	22, 23
	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	24, 25
	CJ-CK- CL	Fabrication d'équipements électriques ; fabrication de machines et équipements n.c.a ;	26, 27, 28
	CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	31

Pour chaque secteur, le Volet 2 décline les points suivants :

❖ **Caractéristique des entreprises** (nombres d'unités, effectif, chiffre d'affaires...). Ces données ont pour source les statistiques douanières complétées, le cas échéant, par :

- Les statistiques produites par la DAAF et les acteurs locaux (INTERVIG, APIFIVEG et interprofession bois notamment) représentés par les interprofessions pour le secteur A - Agriculture,
- Les statistiques produites par l'IFREMER pour le secteur A - Pêche et aquaculture,

A ce jour, les données n'ont pas été actualisées pour l'année 2020, comme c'était le cas pour l'année 2019

- Les statistiques produites par l'INSEE pour les autres secteurs.

Les statistiques produites par l'INSEE qui caractérisent les entreprises par secteur, sont malheureusement décalées dans le temps. Les données sectorielles concernent donc les années 2014 à 2017. Elles sont fournies en milliers d'€.

❖ **Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste en 2020.** Ce paragraphe produit des données chiffrées, mais propose également une analyse plus fine des divisions, ou des productions phares de chaque secteur observé.

Les statistiques présentées sont déclinées **par code douanier tel qu'apparaissant dans l'annexe à la Décision européenne de décembre 2014, modifiée en avril 2019.**

Outre les évolutions des ventes internes, des importations et des parts de marché, le taux de surcoût est également indiqué, même si tous n'ont pas pu être actualisé, toutes les entreprises sollicitées n'ayant pas répondu à l'enquête 2020.

- ❖ **Détail des surcoûts.** Ce paragraphe présente pour chaque produit figurant dans la Décision européenne de 2014 modifiée en 2019, la déclinaison poste à poste des charges d'exploitation des surcoûts calculés avec le chef d'entreprise.

La méthode, ainsi que les résultats synthétiques de l'enquête sont présentés en annexe du présent document.

A- SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE

Le secteur primaire, qui regroupe les branches de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, génère **4,6 % de la valeur ajoutée** dans l'économie guyanaise en 2018¹. Selon l'Insee, **les effectifs salariés de ce secteur représentent 0,6 % de l'effectif total salarié fin 2020** (contre 1 % fin 2018).

A1- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche agriculture

A1.1 VUE D'ENSEMBLE

⇒ Sources :

- IEDOM rapport annuel 2020
- Agreste, Mémentos agricoles 2019 et 2020 et Graph'Agri 2020

La Surface Agricole Utilisée (SAU) couvre 33 800 hectares en 2019, soit 0,4 % du territoire guyanais, mais elle progresse chaque année, essentiellement via l'attribution de terrains par l'État pour la petite agriculture. La progression de la SAU constitue en effet un enjeu majeur au regard de la faiblesse du taux de couverture de secteur agricole (2,3 % en 2020 contre 3,2 % en 2019 contre 9,8 % en 2009).

L'agriculture guyanaise compte près de 6 500 exploitations en 2018 (5 985 au recensement agricole de 2010), dont l'essentiel est de taille très modeste. D'après le recensement agricole (RA) de 2010, **plus de 97 % des exploitations guyanaises ont une Production Brute Standard (PBS) inférieure à 100 000 € et 80 % ont une PBS inférieure à 25 000 €**. Le RA 2010 comptabilise par ailleurs **20 564 actifs agricoles** (en intégrant les saisonniers), soit **6 883 UTA**².

En 2019³, **la valeur de la production agricole est estimée à 181,1 millions d'euros**, en baisse de 2 % par rapport à 2018.

92 % de la valeur de la production agricole totale est assurée par les produits végétaux, notamment les légumes et tubercules qui représentent 64 % de la valeur totale, ce malgré une baisse de 11 % en volume de la production de légumes frais et tubercules entre 2018 et 2019.

Les productions animales progressent de 6 % en volume et en valeur pour s'établir à 8,5 millions d'euros en 2019. Il s'agit essentiellement de viande porcine et bovine.

¹ Derniers comptes économiques définitifs disponibles (2018)

² 1 UTA = travail équivalent d'une personne à temps plein pendant un an.

³ Derniers chiffres disponibles

Evolution des principales productions agricoles de Guyane, en volume et en valeur

	2018	2019 (p)	Evolution 2018-2019	2018	2019 (p)	Evolution 2018-2019
	Evolution en volume (tonnes, TEC, milliers ou hectolitres)			Evolution en valeur (en millions d'euros)		
Total produits végétaux (tonnes)	114 812	110 952	-3%	170,5	166,9	-2%
Céréales	1 250	1 150	-8%	0,7	0,3	-57%
Cultures industrielles (canne à sucre)	8 100	8 100	0%	0,4	0,4	0%
Légumes frais et tubercules	63 022	55 822	-11%	110,8	116,7	+5%
Fleurs et plantes yc plantations				1,9	2,0	+5%
Fruits	42 440	45 880	+8%	56,2	47,0	-16%
Autres produits végétaux				0,5	0,5	0%
Total produits animaux (en T.E.C.)	1 158	1 223	+6%	8,0	8,5	+6%
Bovins	567	593	+5%	3,2	3,5	+9%
Porcins	508	547	+8%	4,2	4,5	+7%
Autres animaux (ovins, caprins, volaille et lapins)	83	84	+1%	0,4	0,3	-25%
Autres produits animaux				0,2	0,2	0%
Œufs (en milliers)	10 166	11 586	+14%	5,5	5,7	+4%
Lait (en hectolitres)		580		0,1	-	-100%
Total productions (hors subventions)				184,1	181,1	-2%

(p) : données provisoires

Sources : Agreste, Graph'Agri 2020 et Memento agricole 2020

Les productions végétales

L'agriculture traditionnelle sur abattis-brûlis est la forme d'agriculture la plus pratiquée en Guyane : elle représente **3 exploitations agricoles sur 4 (soit plus de 4 800 exploitations)** et occupe 15 000 ha environ. Ce sont donc des micro-exploitations qui produisent essentiellement des tubercules (manioc et igname principalement) et de la banane. Caractérisée par un très faible degré de structuration, elle constitue presque la seule forme d'agriculture pour les communes de l'intérieur, les fleuves Maroni et Oyapock et une part importante des surfaces cultivées dans l'ouest guyanais. **En 2019, 36 000 tonnes de tubercules ont été produites contre 35 600 en 2018.** Il s'agit principalement du manioc, avec 30 400 tonnes produites en 2019 contre 30 000 en 2018.

La production végétale guyanaise hors abattis concerne environ **350 exploitations maraîchères et fruitières** réparties en 3 pôles villageois : Javouhey dans l'Ouest, Cacao et Régina dans l'Est. La filière est en cours de structuration mais la transformation est toutefois encore très peu développée. La vente se fait essentiellement sur les marchés. Les immigrants H'mongs, réfugiés venus du Laos à partir de 1977, forment la majorité des maraîchers et arboriculteurs de Guyane et approvisionnent directement les divers marchés hebdomadaires du territoire. **La production maraîchère s'élève à environ 20 000 tonnes en 2019.** Les pastèques représentent plus de 20 % du volume produit (4 250 tonnes), devant les tomates (4 100 tonnes), les bananes plantain (3 000 tonnes), les concombres (2 600 tonnes) et les aubergines (1 120 tonnes).

La production fruitière s'élève quant à elle à 45 880 tonnes en 2019 pour une valeur de **47 millions d'euros**. Il s'agit essentiellement de limes (8 300 tonnes), ananas (7 300 tonnes), ramboutan (5 200 tonnes), oranges (4 550 tonnes), mandarines (2 700 tonnes), maracuja (2 000 tonnes), mangues (1 500 tonnes) ou encore pamplemousses (1 000 tonnes).

La couverture de la demande locale en fruits et légumes est comprise entre 70 et 80 %.

La Guyane compte également **60 producteurs de canne à sucre** pour 200 ha en production et l'unique rhumerie de Guyane est située à Saint-Laurent-du-Maroni. **En 2019, 7 500 tonnes de canne ont été produites, contre 8 100 en 2018.**

La filière se structure autour de l'Association de Préfiguration Interprofessionnelle des Filières Végétales de Guyane - APIFIVEG qui représente 13 structures et 4 Organisations de Producteurs qui assurent la plus grande part de marché du négoce des fruits et légumes frais et 45 % du marché de la transformation.

Les productions animales

En Guyane, l'élevage est une activité à taille humaine, le plus souvent familiale, avec un apport de main d'œuvre spécialisée pour certaines tâches variables (porchers, vaqueros...) selon les fermes. Les productions animales issues des élevages génèrent des emplois tout au long des différents maillons de la filière : conseillers techniques en élevage, salariés des unités d'abattage et des entreprises de transformation, transporteurs, commis de boucheries, salariés de la restauration et des enseignes de distribution... mais également dans la formation, la gestion ou le respect des volets sanitaires et réglementaires. Ce sont très certainement **plus de 2 000 emplois** qui ont trait avec l'élevage en Guyane, soit un pôle d'emploi de premier plan réparti sur l'ensemble de la bande littorale. Les éleveurs guyanais sont regroupés au sein de l'**Interprofession élevage de Guyane- INTERVIG** qui vise à développer les volumes locaux à la vente, structurer les filières locales, consolider l'interprofession guyanaise de l'élevage et gérer son quotidien.

Les productions de viande bovine augmentent de 5 % en volume et de 9 % en valeur entre 2018 et 2019, et les productions de viande porcine augmentent de 8 % en volume et de 7 % en valeur sur la même période⁴. Pour autant, dans un contexte de progression rapide de la population, la production de viande issue de l'élevage guyanais n'est pas en mesure de couvrir les besoins de la population locale. Le taux d'autosuffisance s'établit à 23,7 % pour la viande bovine et 15,5 % pour la viande porcine⁵.

⁴ Source : Agreste, Graph'Agri 2020 et Memento agricole 2020

⁵ Source : IEDOM, Rapport annuel 2020

On note également la **relance d'une filière locale de volailles de chair**, avec un nouveau visuel et une marque « Volay mo Péyi ». Les viandes de volailles sont les premières viandes consommées en Guyane avec plus de 40 kg/hab./an. Elles représentent près de 70% du total des viandes fraîches consommées. **La production de viande de volaille de chair augmente ainsi de 6 % entre 2018 et 2019.**

La filière œufs, structurée au sein de la Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane (CACG) qui réunit 17 producteurs d'œufs, couvre 100 % des besoins locaux. **11,586 millions d'œufs de consommation ont été produits en 2019, contre 10,166 millions en 2018, soit une augmentation de 14 % en un an.**

A1.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR. 2019)

⇒ Sources :

- Statistiques douanes
- Statistiques DAAF
- Interprofessions (INTERVIG et APIFIVEG)
- Enquêtes entreprises

NB : Pour les besoins de l'analyse, une partie de la première transformation de la viande, qui relève de l'industrie agro-alimentaire selon la matrice NC/NAF, est toutefois incluse dans le secteur agricole au sein du présent paragraphe dédié à l'analyse détaillée par branche d'activités et produit.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 compl��t��es enqu��te	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 compl��t��es enqu��te	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
010511	Coqs et poules [des esp��ces domestiques] vivants d'un poids <= 185 g	A	9,0%			348 249	0,0%			472 684	0,0%		35,7%	
0201	Viandes des animaux de l'esp��ce bovine, fra��ches ou r��frig��r��es	B	14,0%	36 849	36 849	2 450 739	1,5%			2 664 723	0,0%	-100,0%	8,7%	-1,5 pt
0203	Viandes des animaux de l'esp��ce porcine, fra��ches ou r��frig��r��es	B	9,5%	928 856	928 856	8 572 457	9,8%	727 734	727 734	10 117 894	6,7%	-21,7%	18,0%	-3,1 pts
0204	Viandes des animaux des esp��ces ovine ou caprine, fra��ches, r��frig��r��es ou congel��es	B	14,0%	126	126	1 204 292	0,0%			1 415 169	0,0%	-100,0%	17,5%	
02061095	Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou r��frig��r��s (�� l'excl. de ceux destin��s �� la fabrication de produits pharmaceutiques)	B	9,0%			19 987	0,0%			29 582	0,0%		48,0%	
02061098	Abats comestibles de bovins, frais ou r��frig��r��s (�� l'excl. de ceux	B	9,0%			45 159	0,0%			30 656	0,0%		-32,1%	

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 compl��t��es enq����	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 compl��t��es enq����	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
	destin��s �� la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des onglets et hampes)													
020630	Abats comestibles de porcins, frais ou r��frig��r��s	B	9,0%			2 549	0,0%			2 763	0,0%		8,4%	
02068099	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou r��frig��r��s (�� l'excl. de ceux destin��s �� la fabrication de produits pharmaceutiques)	B	14,0%							2 268	0,0%			
020711	Coqs et poules [des esp��ces domestiques], non d��coup��s en morceaux, frais ou r��frig��r��s	B	9,0%		281 162	125 699	69,1%	147 647	588 908	118 269	83,3%	+109,5%	-5,9%	+14,2 pts
020713	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des esp��ces domestiques], frais ou r��frig��r��s	B	9,0%			85 760	0,0%			162 622	0,0%		89,6%	
020741	Canards domestiques, non d��coup��s en morceaux, frais ou r��frig��r��s	B	9,0%			385	0,0%			58	0,0%		-84,9%	
020743	Foies gras de canards domestiques, frais ou r��frig��r��s	B	14,0%			11 770	0,0%			3 302	0,0%		-71,9%	
020810	Viandes et abats comestibles de lapins ou de li��vres, frais, r��frig��r��s ou congel��s	B	19,0%			32 180	0,0%			48 019	0,0%		49,2%	
02089010	Viandes et abats comestibles de pigeons [des esp��ces domestiques], frais, r��frig��r��s ou congel��s	B	19,0%			359	0,0%			69	0,0%		-80,8%	
02089030	Viandes et abats comestibles de gibier, frais, r��frig��r��s ou congel��s (�� l'excl. des viandes et abats de lapins, de li��vres ou de sanglier)	B	19,0%			52 912	0,0%			44 623	0,0%		-15,7%	
0702	Tomates, �� l'��tat frais ou r��frig��r��	A	9,0%	591 894	591 894	471 638	55,7%	315 219	315 219	420 308	42,9%	-46,7%	-10,9%	-12,8 pts
070960	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', �� l'��tat frais ou r��frig��r��	A	9,0%			200 248	0,0%			230 621	0,0%		15,2%	
0805	Agrumes, frais ou secs	A	9,0%			951 864	0,0%			1 091 854	0,0%		14,7%	
0807	Melons, y.c. les past��ques, et papayes, frais	A	9,0%			139 881	0,0%			162 069	0,0%		15,9%	

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 compl��t��es enq����	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 compl��t��es enq����	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
TOTAL			11,7%	1 557 725	1 838 887	1 631 861	11,1%	1 190 600	1 631 861	17 017 553	8,8%	-11,3%	15,6%	-2,4 pts

➤ *La taille des exploitations   tant modeste, elles ne d  passent pas, pour l'essentiel, le seuil d'assujettissement⁶. En cons  quence, les productions locales ne sont pas toutes identifi  es par l'administration des douanes. Il est donc difficile d'analyser l'  volution r  elle de la production locale sur la p  riode observ  e. On constate toutefois une progression des importations de 15,6 % entre 2019 et 2020. Les ventes internes d  clar  es aux douanes reculent de 11,3 %, ce qui se traduit par une perte de 2,4 points de la part de march   de la production locale d  clar  e, qui s'  tablit    8,8 % d'apr  s les statistiques douani  res en 2020.*

Si les productions v  g  tales repr  sentent 92 % de la valeur de la production agricole guyanaise, pour une valeur de pr  s de 167 millions d'   en 2019 d'apr  s les chiffres de l'Agreste, seules les **tomates** relevant de la position douani  re **0702** font l'objet d'une production d  clar  e aux douanes, pour un montant de 315 219    en 2020, en baisse de 46,7 % par rapport    2019.

Les autres fruits et l  gumes relevant des listes europ  ennes,    savoir les **piments** (position **070960**), les **agrumes** (position **0805**) et les **melons** (position **0807**), ne font pas l'objet de d  claration    l'administration des douanes.

Tandis que les importations de tomates reculent de pr  s de 13 %, les importations de piments, agrumes et melons progressent de 15 % en 2020.

S'agissant des productions animales, l'interprofession (INTERVIG) estime quant    elle que la production locale s'  l  ve    **9,3 millions d'   en 2020 pour ce qui concerne les produits de listes figurant dans le tableau ci-avant. La part de march   globale s'  l  verait    35,2% pour ces produits en 2020.**

Ces chiffres sont toutefois    observer avec prudence car les codes de nomenclature douani  re   tant d  finis    un niveau large (SH4) pour **les principales productions de viandes porcines (0203)**, les importations enregistr  es par l'administration des douanes, qui progressent de 18 % en 2020, concernent   galement des produits congel  s non produits en Guyane actuellement.

Or les produits congel  s, dont il faut rappeler qu'ils sont souvent import  s    bas prix dans une d  marche de march   de d  gagement, sont pr  cis  ment ceux qui concurrencent fortement les produits frais locaux. Si l'on distingue les deux cat  gories de produits, les parts de march   de la production locale pour les viandes porcines sont tr  s diff  rentes, comme l'indique le tableau ci-dessous.

PORCINS

⁶ On rappellera que le seuil d'assujettissement s'applique    chaque entit   et non    la production r  gionale. Ne pas observer de d  claration au niveau r  gional ne signifie donc pas que la production locale n'existe pas.

	(tonnes) 2020
Viande fraîche importée	53
Viande congelée importée	2 738
total importé	2 791
Viande fraîche locale	533
<i>part de marché totale</i>	<i>16%</i>
<i>Part de marché sur viande fraîche</i>	<i>91%</i>

Ces données illustrent **la situation défavorable de la production locale en regard de la très forte substituabilité des produits frais V/S congelés**. Le marché est en réalité porté par l'importation de produits congelés.

Il en va de même pour les **viandes bovines** (position **0201**) et **ovine ou caprine** (position **0204**), dont la production locale disparaît des statistiques douanières en 2020, tandis que les importations progressent respectivement de 8,7 % et 17,5 % en 2020.

A l'inverse, la production de **viande de volaille**, déclarée sous une seule position douanière **020711**, double en 2020. La viande de volaille est issue d'une petite cinquantaine d'éleveurs qui abattent eux-mêmes leurs poulets dans des tueries, aux côtés desquels opèrent deux opérateurs (éleveurs et abatteurs) de dimension plus industrielle, qui dépassent le seuil de redevabilité depuis 2019.

Si la production avicole locale tend à se développer, le poulet frais vendu en Guyane n'est pas concurrentiel face au poulet importé congelé. Les surcoûts de production significatifs, essentiellement liés aux poussins importés (trois fois plus chers qu'en métropole) et à l'aliment donné aux poulets (deux fois plus chère) se traduisent par des prix de vente en moyenne trois fois plus chers que la viande de volaille congelée importée. **De fait, la part de marché apparente de 68 % en 2020 sur les deux positions douanières 020711 et 020713 (poulets entiers et poulets en morceaux) ne reflète pas la réalité du marché en raison de l'effet prix.**

Concernant les autres produits :

- **La production de poussins** (position 010511), ne donne pas lieu à déclaration de ventes internes. Mais, **le couvoir qui verra le jour en 2021** implique le maintien de ce code dans les listes européennes. A noter que les surcoûts (fiche ci-jointe) ont été calculés partant du prix de vente global des poussins en Guyane (estimé à 0,9€ après versement du POSEI contre 0,48€ dans l'hexagone). Pour ce produit la fiche surcoût n'est donc pas détaillée.
- **La production de canards** (positions 020741 et 020743) est assurée par de multiples éleveurs en marge de leurs productions de volaille. Une exploitation est particulièrement organisée, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas encore le seuil d'assujettissement. Cette activité intègre également la transformation, notamment par la production de foie gras (parfois parfumé au rhum) devenu un produit emblématique, voire identitaire.

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **020810 Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés**

- *02089010 Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés*
- *02089030 Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)*

A1.3- DETAIL DES SURCOUTS

Code nomenclature	010511 Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g	0201 Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées 02061095 Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés 02061098 Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés 0204 Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées 02068099 Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou réfrigérés	0203 Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées 020630 Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés	020711 Coqs et poules [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés 020713 Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	020741 Canards domestiques, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
Liste 2014	A	B	B	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages		3,8%	38,2%	21,0%	17,9%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages					IAV POSEI déduit, ie aide pour importation d'animaux vivants ici les poussins
Assurances		1,0%			0,2%
Dotations aux amortissements		14,7%		1,5%	
Entretien et maintenance				2,3%	
Frais de formation					
Frais de transport export					
Frais financiers				0,1%	0,5%
Publicité marketing					
Salaires et charges		3,6%		9,4%	
Poste et télécommunication				0,1%	0,5%
Energie		(carburant) 0,8%		0,2%	1,3%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SUCOUT/CA	46,7%	23,9%	38,2%	34,6%	20,4%

Le couvoir ne sera fonctionnel qu'en 2021. Les surcoûts ont été calculés partant du prix de vente global des poussins en Guyane (estimé à 0,9€ après versement du POSEI contre 0,48€ dans l'hexagone). Pour ce produit la fiche surcoût n'est donc pas détaillée.

Code nomenclature	020743 Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	0702 Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	070960 Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré	0805 Agrumes, frais ou secs	0807 Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais
Liste 2014	B	A	A	A	A
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	18,6%	21,0%	31,1%	3,2%	17,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages					
Assurances	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	
Dotations aux amortissements	0,0%			14,4%	
Entretien et maintenance	5,0%			0,9%	
Frais de formation	0,0%				
Frais de transport export	0,0%				
Frais financiers	0,3%	1,0%	1,0%		1,5%
Publicité marketing	0,0%				
Salaires et charges	0,0%	6,0%	5,0%	0,3%	3,6%
Poste et télécommunication	0,3%				
Energie	0,8%			(carburant) 0,03%	0,4%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SUCOUT/CA	25,1%	28,2%	37,2%	18,9%	22,8%

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

A2- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche sylviculture

A2.1- VUE D'ENSEMBLE

⇒ Sources :

- IEDOM rapport annuel 2020
- DAAF
- Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB), version 5 du 15/02/2018
- Enquêtes

Avec 8,3 millions d'hectares, la forêt couvre 96 % du territoire guyanais et représente plus de la moitié de la surface forestière métropolitaine. Localisée en milieu tropical amazonien, riche d'une biodiversité et d'une histoire exceptionnelle, la forêt guyanaise incarne un patrimoine reconnu mondialement. Toutefois, malgré une surface forestière importante, seuls environ 826 000 hectares de forêt sont exploités⁷. La gestion durable de l'Office National des Forêt (ONF) est labellisée PEFC⁸ depuis 2012 et une charte d'exploitation à faible impact (EFI) a été instaurée en partenariat avec les parties prenantes (prélèvement de 5 tiges / ha, rotation de 65 ans).

La filière forêt-bois compte un peu plus de 200 entreprises dont près de 90 % de TPE, et **emploie directement plus de 800 personnes**⁹. Elle est considérée comme la troisième filière économique de Guyane, avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de **100 millions d'€**¹⁰.

La filière se structure autour de deux types de transformation du bois :

- La **première transformation** comprend :
 - L'**exploitation forestière**, qui concerne une **vingtaine d'entreprises** pour une **centaine d'emplois**, pour environ **75 000 m³ de grumes exploitées** en moyenne ces dix dernières années.
 - Les **unités de sciage et de rabotage** du bois, soit une **trentaine d'entreprises, dont 6 scieries**, pour environ **200 emplois directs**. Elles produisent 30 000 à 35 000 m³ de sciages par an, principalement pour le marché local du bâtiment (86 %).
- La **seconde transformation** regroupe les entreprises qui transforment le bois en sortie de scierie (charpentes, mobiliers, bois profilés, artisanat d'art, etc.) et assurent la pose de produits finis (charpente, menuiserie, agencement). Elle est composée de **160 entreprises** et concerne environ **500 emplois**. L'activité prépondérante de la seconde transformation est la production de charpentes et de composants menuisés pour la construction. Ce secteur emploie plus de 400 salariés et réunit la totalité des PME recensées dans la seconde transformation.

⁷ La production de bois s'effectue principalement dans les massifs du Domaine Forestier Permanent dotés de documents d'aménagement.

⁸ Programme for Endorsement of Forest Certification : Écolabel européen de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

⁹ Source : Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB)

¹⁰ Source : DAAF

La balance commerciale de la filière bois est structurellement déficitaire en valeur (1,74 M€ d'exportations contre 5,95 M€ d'importations en 2020), mais positive en volume, notamment en raison de l'importance des importations de mobiliers en bois, mais surtout en raison de la faiblesse des exportations des bois transformés (les principaux marchés à l'export sont les Antilles, suivies par la métropole). En 2020, les exportations de bois ont diminué de 15 % en valeur et 12 % en volume, et de 6 % en valeur et de 17 % en volume pour les importations.

De plus, l'amont de la filière connaît une situation tendue depuis plusieurs années car la fourniture de ressource en bois reste particulièrement complexe principalement du fait :

- Des **coûts importants de gestion et d'exploitation forestières**, liés aux contraintes naturelles d'exploitation en forêt guyanaise (difficultés d'accès, répartition des essences, saisonnalité marquée...), aux pratiques imposées par l'exploitation forestière à faible impact et au renforcement récent des contraintes réglementaires (normes environnementales et sociales en particulier). Coûts qui entraînent un déficit annuel de 2 à 3,5 millions d'€ pour le gestionnaire ONF et une fragilisation financière des exploitations forestières, qui restent de relative petite taille, ainsi que des scieries.
- De la **forte dépendance à la commande publique et la concurrence des autres matériaux de construction**, rendant impossible la revalorisation des prix des sciages guyanais.

Toutefois des avancées majeures ont été réalisées depuis une dizaine d'années. Les acteurs de la filière sont organisés autour d'une interprofession (Interprobois) et la filière affiche une **stratégie de développement ambitieuse avec une volonté de multiplier par trois les volumes de bois d'œuvre issus de l'exploitation de la forêt naturelle (210 000 m³/an à horizon 2029)¹¹**. Les professionnels comptent notamment sur l'émergence d'une filière bois énergie – biomasse pour augmenter les volumes exploités et améliorer la rentabilité de la gestion et de l'exploitation forestière.

Le **plan d'investissement de la filière de 74 millions d'€ à horizon 2029** prévoit principalement un développement des secteurs en amont de la filière (plantation, acquisition de matériels d'exploitation, création de plateformes de traitements des grumes, modernisation et création d'une nouvelle scierie à Saint-Laurent-du-Maroni, etc.). Un projet de construction de scierie et d'exploitation des bois de Petit-Saut est également en cours d'instruction. **Ces investissements devraient permettre d'augmenter significativement l'activité de la filière et de créer 600 emplois directs à terme**, sous réserve d'un certain nombre de réalisations à financer parallèlement (augmentation des pistes desservant les nouvelles surfaces ouvertes à l'exploitation, infrastructures routières, développement des formations locales...).

Inscrit dans les engagements de l'État dans le cadre des accords de Guyane, l'aide à la compensation des surcoûts rencontrés par les entreprises de l'exploitation et de la première transformation a été acté en 2018 (3,5 M€/an). Le plan d'urgence a également abouti à l'obligation d'utiliser le bois guyanais dans les constructions faisant appel à des aides ou fonds publics, à hauteur de 12 % du montant des travaux, dont 80 % de bois labellisés BGf (Bois Guyane française). 20 % des constructions de logements sociaux devront également arborer une ossature bois.

¹¹ Source : Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

A2.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR.2019)

NB : ne relève du secteur du secteur primaire en tant que tel que l'exploitation forestière, qui assure la production de grumes et de bois de chauffage. La première et la deuxième transformation relèvent des industries manufacturières, selon la classification de la NAF.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019- 20	Evol. Part de march�� 2019-20
44011200	Bois de chauffage en rondins, b��ches, ramilles, fagots ou sous formes simil. (�� l'excl. des bois de conif��res)	Introduction en 2019 (liste C)	29,0%				85 334		100,0%			
440349	Bois bruts des bois tropicaux vis��s �� la note 1 de sous-position du pr��sent chapitre, m��me ��corc��s, d��saubi��r��s ou ��quarris (�� l'excl. des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois trait��s avec une peinture, de la cr��osote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. d��grossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sci��s en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	C	10,0%	3 172 019		100,0%	7 351 113	11 661	99,8%	+131,7%		-0,2 pt
TOTAL			19,5%	3 172 019	-	100,0%	7 436 447	11 661	99,8%	+134,4%		-0,2 pt

Concentr  e sur quelques esp  ces, l'exploitation foresti  re est assur  e par **une vingtaine d'entreprises**, dont **un op  rateur principal qui assure 75 % de la r  colte de grumes**. L'activit   repr  sente **une centaine d'emplois**.

Les statistiques douani  res indiquent une hausse particuli  rement marqu  e des ventes internes de grumes d  clar  es sous la position douani  re 440349, dont les montants ont   t   multipli  s par 2,3 en un an. **Les chiffres de l'ONF semblent toutefois relativiser cette hausse, qui pourrait   tre due    des erreurs de d  claration : 93 500 m3 de grumes ont   t   exploit  s en 2020, chiffre en hausse de 30 % par rapport    2019¹²**. Pour le moment peu concurrenc  e    l'importation (le Br  sil n'exporte pas ses grumes et les grumes du Surinam ne sont pas concurrentielles), la production locale domine le march   ; mais la concurrence des importations du Surinam est susceptible se d  velopper si le rapport de prix devient d  favorable pour la Guyane.

A noter   galement une **production   mergente de bois de chauffage**, avec 85 334    de ventes internes d  clar  es en 2020 sous le code **44011200** qui b  n  ficie d'un diff  rentiel depuis 2019, et pr  s de 1,4 millions d'   de ventes internes de bois de chauffage d  clar  es en 2020 sous les autres positions douani  res relevant du SH4 4401 qui ne b  n  ficient pas de diff  rentiel de taxation (l'importation   tant pour l'heure tr  s faible). La valorisation des coproduits de sciage et d'exploitation foresti  re ainsi que des produits de d  friches urbaines et agricoles est en effet enjeu fort pour le d  veloppement de la fili  re bois-  nergie qui constitue un relais de croissance fondamental pour la fili  re bois.

¹² Source : IEDOM, rapport annuel 2020

La Programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guyane (PPE) de 2018-2023 prévoit à ce titre 40 MW de puissance installée en biomasse pour 2023, ce qui nécessite d'exploiter 700 000 m3 par an de biomasse bois.

A2.3- DETAIL DES SURCOUTS EN 2020

Code nomenclature	44011200 Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. (à l'excl. des bois de conifères) 440349 Bois bruts des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)
Liste 2014 et 2019	C
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	
Assurances	0,7%
Dotations aux amortissements	20,0%
Entretien et maintenance	11,7%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	1,0%
Publicité marketing	
Salaires et charges	5,5%
Poste et télécommunication	0,2%
Energie	0,1%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,2 %

➤ L'exploitation forestière subit des surcoûts de production évalués à 39,2 % en 2020, surcoûts essentiellement liés aux étapes de transformation (abattage, cubage, transport...) qui imposent l'achat de matériel spécifique adapté aux contraintes de l'exploitation forestière en Guyane. Le différentiel pratiqué de 30 % sur les codes douaniers à huit chiffres faisant l'objet de déclarations ventes internes permet de compenser les trois quarts des surcoûts.

A3- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche pêche

A3.1- VUE D'ENSEMBLE

⇒ Sources : IEDOM Rapport annuel 2020

Avec une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 121 746 km, la Guyane bénéficie d'une ressource halieutique abondante et de grande qualité. Cette ZEE fait partie intégrante de l'« Europe bleue », la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne.

L'activité de la pêche en Guyane se concentre sur trois types de produits : deux espèces de **crevettes** (ressource en fort déclin depuis les années 90), trois espèces de **vivaneau** (une ressource pleinement exploitée) et vingt-deux espèces de **poissons blancs côtiers** (ressource ayant un potentiel de développement).

En 2020, la Guyane compte sous licence **13 navires-crevettiers sous licence, mais seulement 9 sont opérationnels. Le nombre de licences pour les ligneurs vénézuéliens¹³ pour la pêche au vivaneau est fixé à 45 ; une demande est en cours pour passer à 50 licences. Enfin, 104 navires de pêche côtière exploitent du poisson blanc. La filière pêche génère 800 emplois directs et près de 2400 emplois indirects¹⁴.**

En comparaison avec les pays voisins, **la production de la pêche guyanaise est faible** : environ 5 000 tonnes de produits de la mer par an, contre près de 10 fois plus au Suriname et Guyana (dires d'expert).

Une partie de la production de la filière est exportée. En 2020, les exportations de poissons représentent 806 tonnes (-38 % par rapport à 2019), pour une valeur de 5,2 millions d'€. Les exportations de crevettes s'élèvent à 53 tonnes en 2020 (contre 467 en 2015), pour une valeur de 696 k€. **La production locale ne permettant pas de répondre aux besoins de la population, les importations de produits de la mer augmentent continuellement et atteignent 1 419 tonnes en 2020.**

Les enjeux de la filière pêche en Guyane sont nombreux :

- L'un d'eux **est la structuration et la modernisation de la filière**. Cette structuration doit se réaliser en garantissant l'intégrité de l'écosystème et la viabilité économique, tout en considérant le bien-être social des différents acteurs de la filière.
- L'augmentation de la production nécessite également **la formation des marins et des armateurs** et le développement **d'infrastructures adaptées** telles que des débarcadères, des outils de conditionnement respectant les normes UE, et des sites de carénage.

¹³ L'Union européenne accorde au Venezuela 45 licences permettant l'exploitation du vivaneau dans la ZEE française au large de la Guyane. Cette licence impose aux ligneurs de débarquer 75 % de leur capture sur le sol guyanais.

¹⁴ Plan de compensation des surcoûts des filières Pêches et Aquacoles De Guyane 2014/2020

- **La filière fait de plus face à un problème structurel de rentabilité.** Le prix d'achat du poisson aux producteurs est anormalement bas (2,5 € par kilogramme en Guyane contre 4,5 € par kilogramme au Suriname et Guyana – à dire d'expert). Ainsi, les entreprises ne sont pas assez rentables pour investir et moderniser leurs navires. Il en résulte également une faible attractivité pour les jeunes.
- **La ressource en crevettes s'épuise :** depuis 2005, la quantité de crevettes pêchées a diminué de 91 % ; en 2020, 260 tonnes de crevettes ont été pêchées contre plus de 2 900 tonnes en 2005.
- Les pêcheurs font également face à l'invasion récurrente des **sargasses**. Ces algues envahissent les côtes guyanaises, abîment les filets de pêche et réduisent les rendements.
- Autre frein au développement de la production, la **vétusté de flotte guyanaise** qui de plus est soumise au climat difficile de la région. En 2018, un crevettier a sombré au large.
- En parallèle, **la filière reste également très exposée au problème de la pêche illégale, non déclarée, en provenance de navires surinamais, brésiliens et guyaniens.** Une étude de l'Ifremer de 2012 estime que 60 % des bateaux de pêche sont illégaux en Guyane, et que le volume produit de la pêche illégale serait de 2,5 à 3 fois supérieur à celui de la pêche légale, mettant à mal le développement d'une filière halieutique professionnelle. La Direction de la Mer estime le volume de la pêche informelle débarquée à 1 900 tonnes en 2018, chiffre en diminution de 20 % par rapport à 2017 grâce au renforcement des contrôles de l'armée de la gendarmerie.

A3.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR.2019)

⇒ Sources :

- Statistiques douanes
- FEAMP - PCS 2014 2020
- SIH IFREMER 2018 (non actualisé depuis)

La quantification des tonnages pêchés constitue une difficulté commune aux DOM liée au caractère souvent artisanal, parfois informel, de l'activité de pêche.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqé 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	B	10,0%	362 979	3 032 017	10,7%	254 247	2 453 707	9,4%	-30,0%	-19,1%	-1,3 pt
030617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (à l'excl. des crevettes d'eau froide)	B	17,5%	3 768 819	1 230 753	75,4%	6 475 581	2 774 668	70,0%	+71,8%	+125,4%	-5,4 pts
TOTAL			13,8%	4 131 798	4 262 770	49,2%	6 729 828	5 228 375	56,3%	+62,9%	+22,7%	+7,1 pts

Rappelons que le document intitulé « Situation de la pêche en Guyane en 2018¹⁵ »; document réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés estimait les ventes internes à un niveau bien plus élevé pour ces deux codes, soit en 2018, 5 058 000 € pour le seul code 0302 Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304) : Il est donc vraisemblable que les ventes internes, comme les parts de marchés, soient plus conséquentes que celles rapportées par les statistiques douanières. Observons toutefois que, selon ces statistiques, la part de marché augmente de 7,2 points entre 2018 et 2019.

A3.3- DETAIL DES SURCÔUTS

Les estimations de surcoûts ramenés aux chiffres d'affaires, ont été réalisées sur la base des :

- Quantités pêchées telles qu'indiquées par le SIH (pour 2018) et dans les statistiques douanières (2019).
- Taux de surcoûts à la tonne figurant le FEAMP 2014-2020.,

Il ne s'agit donc pas d'enquêtes de terrain, comme pour les autres produits observés dans le présent rapport, mais d'une extrapolation partant d'éléments collectés auprès de différentes sources.

Estimation des taux de surcoûts en % du chiffre d'affaires pour la pêche (non actualisés à défaut de publication par l'IFREMER depuis 2018)

Type de production	code NC associé	a) Tonnage produit	b) Chiffres d'affaires estimé	c) Montant des surcoûts à la tonne	d) Montant des surcoûts	e) Taux de surcoûts en % du CA
		(SIH 2018)	(SIH 2018)	(PCS)	(a x c)	(d/b)
PECHE	0302	2 285	5 058 000	543	1 240 401	24,5%
Type de production	code NC associé	a) Tonnage produit	b) Chiffres d'affaires estimé	c) Montant des surcoûts à la tonne	d) Montant des surcoûts	e) Taux de surcoûts en % du CA
		Déclaration douanes / 7000 € la tonne*	Déclaration douanes 2019	(PCS)	(axc)	(d/b)
PECHE CREVETTIERRE	030617	538,4	3 768 819	1 709	920 130,2	24,4%

* Prix de vente moyen de la crevette indiqué dans le rapport Deloitte - Le potentiel de développement économique durable de la Guyane Novembre 2018

➤ **Globalement, l'activité de pêche subit des surcoûts de production évalués à 24,4 %¹⁶. Le différentiel pratiqué moyen de 13,4 %¹⁷ permet de compenser environ 55 % des surcoûts.**

¹⁵ Dernier document disponible

¹⁶ Moyenne arithmétique.

¹⁷ Moyenne arithmétique.

B- SECTEUR INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (IAA)

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2017
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

B1- Principales données et ratios de la production locale

Caractéristiques des entreprises du secteur « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (code NAF A38 – CA) » en 2017¹⁸

TRANCHE CA	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
CA égal ou supérieur à 550 K€	33	360	62 581	20 108	5 707	14 135	3 983	2 390
CA inférieur ou égal à 300 K€	101	46	7 040	2 268	1 006	1 390	702	910
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	14	39	5 899	1 478	369	936	300	340

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur de la transformation agroalimentaire¹⁹, tous chiffres d'affaires confondus :

- Se compose de 148 entreprises en 2017,
- Compte 445 équivalents ETP,
- Réalise un chiffre d'affaires de 71 417 000 € en 2017,
- Et affiche un résultat net comptable 3 639 000 €.

¹⁸ Derniers chiffres disponibles

¹⁹ Hors secret statistique

B2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

La branche regroupe 2 divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 10 Industries alimentaires
- Division 11 Fabrication de boissons

a) Division 10 Industries alimentaires

BRANCHE 10.1- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE LA VIANDE ET PREPARATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de 7,7 % en 2020 pour s'établir à 1,471 millions d'€. Fortement concurrencée par les produits congelés, la production locale reste minoritaire face aux importations qui progressent de 7 %. La part de marché de la production locale recule de près d'un point pour s'établir à 5,9 % en 2020.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
02091090	Graisse de porc sans parties maigres, non fondue ni autrement extraite, fra��che, r��frig��r��e, congel��e, sal��e ou en saumure, s��ch��e ou fum��e (�� l'excl. du lard)	B	9,0%	2 280		100,0%	677	324	67,6%	-70,3%		-32,4 pts
020990	Graisse de volailles non fondue ni autrement extraite, fra��che, r��frig��r��e, congel��e, sal��e ou en saumure, s��ch��e ou fum��e	B	9,0%					1 859	0,0%			
021011	Jambons, ��paul��s et leurs morceaux, non d��soss��s, de porcins, sal��s ou en saumure, s��ch��s ou fum��s	B	4,0%	933	75 592	1,2%	1 202	47 853	2,5%	+28,8%	-36,7%	+1,2 pt
021012	Poitrines [entrelard��s] et morceaux de poitrines, de porcins, sal��s ou en saumure, s��ch��s ou fum��s	B	4,0%	191 637	2 130 310	8,3%	181 340	2 167 305	7,7%	-5,4%	1,7%	-0,5 pt
021019	Viandes de porcins, sal��es ou en saumure, s��ch��es ou fum��es (�� l'excl. des jambons, ��paul��s et leurs morceaux, non d��soss��s, ainsi que des poitrines [entrelard��s] et leurs morceaux)	B	4,0%		1 408 107	0,0%		1 619 060	0,0%		15,0%	
021099	Viandes et abats comestibles, sal��s ou en saumure, s��ch��s ou fum��s et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats (�� l'excl. des viandes de porcins et bovins, des viandes et des abats)	B	10,8%	1 083 268	1 507 022	41,8%	928 200	1 893 996	32,9%	-14,3%	25,7%	-8,9 pts

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
	comestibles de primates, baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des Cetacea], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des Sirenia], d'otaries et phoques, lions de mer et morses [mammifères du sous-ordre des Pinnipedia] ainsi que de reptiles)											
1601	Saucisses et saucissons	B	16,5%	89 760	7 279 336	1,2%	98 470	8 325 518	1,2%	+9,7%	14,4%	
1602	Conserves de viandes	B	16,5%	227 038	9 729 821	2,3%	261 525	9 622 574	2,6%	+15,2%	-1,1%	+0,4 pt
TOTAL			12,0%	1 594 916	22 130 188	6,7%	1 471 414	23 678 489	5,9%	-7,7%	7,0%	-0,9 pt

Il existe deux principales entreprises semi-industrielles de 1ère et 2ème transformation de viande en Guyane.

- Les productions de liste relevant des positions douanières SH4 0209 et 0210 concernent la première transformation : graisse animale type saindoux, jambons et poitrines de porc et viandes boucanées (cuisson par enfumage) :
 - L'essentiel des ventes internes concernent les **viandes boucanées**, avec 928 200 € déclarés en 2020 sous le code douanier **021099**, chiffre en baisse de 14,3 % par rapport à 2019. Les importations affichent sur le même temps une forte hausse (+25,7 %), se traduisant par un recul de près de 9 points de la part de marché de la production locale qui s'établit à 33 % en 2020.
 - Les **poitrines de porc**, déclarées sous le code **021012**, constituent la deuxième production. Les ventes internes baissent de 5,4 % en 2020 tandis que les importations progressent de 1,7 %. La part de marché recule légèrement (-0,5 point) pour s'établir à 7,7 % en 2020.
 - On observe également des productions très marginales de **graisse de porc** (code douanier **02091090**) et de **jambon** (code douanier **021011**), avec des ventes internes qui évoluent respectivement de -70 % et +29 %.
- La deuxième transformation concerne les **saucisses et boudins** et les **conserves de viandes** déclarées sous les positions douanières SH4 **1601** et **1602**. La production est assurée par une entreprise créée en 2006 qui emploie une quinzaine de salariés. Malgré une progression des ventes internes de respectivement +9,7 % et +15,2 % en 2020, la production locale issue de la deuxième transformation de viande reste très minoritaire, avec des parts de marché de 1,2 % pour les saucisses et boudins et 2,6 % pour les conserves de viande.

▾ Les taux de surcoût de cette branche sont évalués à 31,5 % en 2020²⁰. Ils sont essentiellement liés à l'achat de viandes locales (matières premières), dont le prix peut être pour certaines viandes deux fois plus élevé qu'en métropole et, dans une moindre mesure, au surdimensionnement des outils de production au regard de la taille du

²⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

marché. Les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 12 % en 2020²¹ compensent globalement 40 % des surcoûts. Les différentiels sont toutefois mieux valorisés (14 % à 19 %) pour les produits donnant lieu à des ventes internes significatives.

Il est important de signaler que l'activité locale de 1^{ère} et 2^{ème} transformation de la viande s'inscrit sur le segment de la viande fraîche. Elle est directement concurrencée par la viande congelée importée sous d'autres positions tarifaires et vendue à des prix très compétitifs, en général trois fois moins élevés que les produits frais locaux. La production locale s'inscrit ainsi dans un marché très étroit et stagnant qui impose aux opérateurs des démarches constantes de diversification de leurs gammes de produits.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	02091090 Graisse de porc sans parties maigres, non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	020990 Graisse de volailles non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	021011 Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés 021012 Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés 021019 Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées [...] 021099 Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats [...]	1601 Saucisses et saucissons 1602 Conserves de viandes
Liste 2014 et 2019	B	B	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	26,6%	5,73 %	21,0%	26,6%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,3%		0,3%	0,3%
Assurances	0,2%			0,2%
Dotations aux amortissements	5,7%	7,94 %	1,6%	5,7%
Entretien et maintenance	0,8%	4,28 %		0,8%
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,8%			0,8%
Publicité marketing				
Salaires et charges	4,5%		5,7%	4,5%
Poste et télécommunication	0,1%			0,1%
Energie	0,6%		0,2%	0,6%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,6 %	17,96 %	28,8 %	39,6 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

²¹ Moyenne arithmétique

BRANCHE 10.2- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POISSON, DE CRUSTACES ET DE MOLLUSQUES

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 2,050 millions d'€ en 2020, chiffre stable par rapport à 2019 (-0,2 %). L'importation se rétractant de 3,6 %, la part de marché de la production locale gagne 0,7 point pour s'établir à 31 % en 2020.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. prati- qué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
030359	Anchois «Engraulis spp.», maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards ... congelés	Int. 2019 : B	18,5%		5 390	0,0%		2 708	0,0%		-49,8%	
030389	Poissons, n.d.a., congelés	B	18,5%	468 817	35 560	92,9%	408 695	18 147	95,7%	-12,8%	-49,0%	+2,8 pts
0304	Filets de poisson et chairs de poissons	B	15,0%	1 274 644	699 936	64,6%	1 342 977	812 836	62,3%	+5,4%	16,1%	-2,3 pts
03053100	Filets de tilapia [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., ... séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	Int. 2019 : B	18,5%									
03053990	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae et filets, salés ou en saumure, de saumons du Pacifique, de saumons de l'Atlantique, de saumons du Danube et de flétans noirs)	B	18,5%		125 052	0,0%		12 072	0,0%		-90,3%	
03054490	Tilapias [oreochromis spp.], siluridés [pangasius spp., silurus spp... fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	Int. 2019 : B	18,5%									
03054980	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, flétans noirs, flétans atlantiques, maquereaux, truites, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)	B	18,5%		16 862	0,0%		3 938	0,0%		-76,6%	
03055200	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., ... séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%									
03055390	Poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, ... séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%		99 018	0,0%					-100,0%	
03055490	Sardines (Sardina pilchardus, Sardinops spp.), sardinelles (Sardinella spp.), ...séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%					210	0,0%			
03055985	Poissons séchés n.d.a., même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%		92 437	0,0%		157 477	0,0%		70,4%	
03056400	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., ... uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%									

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
03056980	Poissons, uniquement sal��s ou en saumure (�� l'excl. des harengs, morues, anchois, tilapias, silurid��s, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons �� t��te de serpent, poissons de l'esp��ce [Boreogadus saida], fl��tans atlantiques, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, et filets et abats)	B	18,5%	115 639	329	99,7%	135 178	9 975	93,1%	+16,9%	2931,9%	-6,6 pts
160411	Pr��parations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves de saumons hach��s)	B	14,0%		46 484	0,0%		48 877	0,0%		5,1%	
160412	Pr��parations et conserves de harengs entiers ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves de harengs hach��s)	B	14,0%		71 587	0,0%		73 459	0,0%		2,6%	
160413	Pr��parations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprots, entiers ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves de poissons hach��s)	B	14,0%		890 514	0,0%		857 227	0,0%		-3,7%	
160414	Pr��parations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves de thons, de listaos et de bonites hach��s)	B	14,0%		963 234	0,0%		901 138	0,0%		-6,4%	
160415	Pr��parations et conserves de maquereaux entiers ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves de maquereaux hach��s)	B	14,0%		88 130	0,0%		69 483	0,0%		-21,2%	
160416	Pr��parations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves d'anchois hach��s)	B	14,0%		30 412	0,0%		22 139	0,0%		-27,2%	
160417	Pr��parations et conserves d'anguilles enti��res ou en morceaux (�� l'excl. des pr��parations et conserves d'anguilles hach��es)	B	14,0%									
160418	Pr��parations et conserves d'ailerons de requins entiers ou en morceaux (�� l'excl. des hach��es)	B	14,0%									
160419	Pr��parations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux (�� l'exclusion des pr��parations et conserves de poissons hach��s, seulement fum��s, de saumons, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de listaos, de bonites «Sarda spp.», de maquereaux, d'anchois, d'anguilles et d'ailerons de requins)	B	14,0%		324 296	0,0%		522 032	0,0%		61,0%	
160420	Pr��parations et conserves de poissons (�� l'excl. des pr��parations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)	B	15,0%	194 800	734 898	21,0%	163 049	591 221	21,6%	-16,3%	-19,6%	+0,7 pt
160510	Crabes, pr��par��s ou conserv��s (non fum��s)	B	15,0%		51 513	0,0%		53 121	0,0%		3,1%	
160521	Crevettes, pr��par��es ou conserv��es, dans des r��cipients non herm��tiquement ferm��s (non fum��es)	B	15,0%		135 201	0,0%		134 089	0,0%		-0,8%	

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
160529	Crevettes, pr��par��es ou conserv��es, en r��cipients herm��tiquement ferm��s (non fum��es)	B	15,0%		84 871	0,0%		57 657	0,0%		-32,1%	
160552	Coquilles St Jacques y.c. les vanneaux, pr��par��s ou conserv��s (non fum��s)	B	15,0%		76 858	0,0%		61 487	0,0%		-20,0%	
160553	Moules, pr��par��es ou conserv��es (non fum��es)	B	15,0%		127 684	0,0%		114 355	0,0%		-10,4%	
160554	Mollusques, pr��par��s ou conserv��s (�� l'excl. des hu��tres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, s��pioles, pieuvres, ormeaux, escargots et clams, coques et arches fum��s)	B	15,0%		27 371	0,0%		32 866	0,0%		20,1%	
TOTAL			16,1%	2 053 900	4 727 637	30,3%	2 049 899	4 556 514	31,0%	-0,2%	-3,6%	+0,7 pt

Il existe **4 entreprises locales de 1  re et 2  me transformation des produits de la p  che** en Guyane. Deux d'entre elles se sont lanc  es dans la 2  me transformation en 2016.

- Les productions de liste relevant des positions douani  res SH4 **0303**, **0304** et **0305** concernent la premi  re transformation (poisson   vid  ,   caill  , vendu en darnes ou en filets, frais ou congel  ,   ventuellement en saumure).

Les ventes internes relevant de la 1  re transformation concernent essentiellement les filets et chairs de poissons relevant du SH4 **0304**, avec 1,343 million d'   declar  s en 2020, en progression de 5,4 % par rapport    2019. La part de march   de la production locale recule toutefois de 2,3 points pour s'  tablir    62,3 % en 2020, sous l'effet d'une hausse de 16,1 % des importations.

Les autres productions relevant de la premi  re transformation concernent :

- Les **poissons congel  s** (code douanier **030389**), avec des ventes internes qui reculent de 12,8 % mais une part de march   dominante (95,7 % en 2020) et en progression (+2,8 points) sous l'effet d'une baisse de moiti   des importations ;
- Les **poissons en saumure** (code douanier **03056980**) qui apparaissent dans les statistiques douani  res    partir de 2017 et dont les ventes internes progressent de pr  s de 17 % en 2020. Les importations affichent une forte hausse (multipli  es par 30 en un an), mais la production locale reste dominante sur le march  , avec une part de march   de 93,1 % en 2020 (-6,6 points).

A noter que plusieurs codes douaniers    huit chiffres ont   t   introduits dans les annexes europ  ennes lors de la d  cision modificative de 2019 ; ils ne font pour l'heure pas l'objet de d  claration de ventes internes aupr  s de l'administration des douanes, mais l'activit   est en fort d  veloppement.

- La **deuxi  me transformation** concerne les produits relevant des positions douani  res SH4 **1604** et **1605**. Il s'agit d'une nouvelle production, qui appara  t dans les statistiques douani  res    partir de 2016.

En l'absence de connaissance fine des diff  rences entre les intitul  s des codes douaniers relevant de la position SH4 1604, les producteurs d  clarent toute leur production sous le m  me code douanier (160420), choisi "par d  faut" car recouvrant un large champ ("Pr  parations et conserves de poissons    l'exclusion des

préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux"). Les ventes internes reculent de 16,3 % en 2020, tout comme les importations (-19,6 %), ce qui permet de maintenir une part de marché relativement stable, à 21,6 % (+0,7 point).

Aucune vente interne n'est déclarée sous les codes douaniers relevant de la position 1605 (« Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés ») car la transformation de crustacés se limite aujourd'hui à la 1^{ère} transformation de crevettes, déclarée sous le code 030617, qui recouvre la pêche et la 1^{ère} transformation (« crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur" congelées »). A l'instar du poisson, la 2^{ème} transformation de crustacés est amenée à se développer au cours des prochaines années.

La transformation des produits de la pêche contribue à la pérennité de la filière et au maintien de 300 emplois dans le secteur de la pêche artisanale de la Guyane. La moitié de la production locale issue de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation de poisson est vendue à l'export, dont 95 % vers les Antilles. La production locale est en effet peu compétitive sur le marché intérieur et largement concurrencée par d'autres produits de substitution plus abordables, comme les cuisses de poulet.

Compte tenu du caractère naissant de cette activité et dans la perspective d'une diversification très probable de la production, la CTG a décidé lors de la reconduction du dispositif en 2020 d'intégrer le différentiel sur l'ensemble des deux positions SH4 1604 et 1605 afin de ne pas entraver le développement de l'activité.

➤ *On observe que les taux de surcoût de cette branche, évalués à 35,4 %²², sont compensés à hauteur de 46,6 % par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 16,5 %²³.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit :

- Pour les produits de première transformation (relevant du SH 03), le calcul des surcoûts se fonde sur le Plan de compensation des surcoûts :

Type	Code NC associé	Chiffres d'affaires estimé	a) Cout de production à la Tonne	b) Montant des surcoûts à la tonne	e) Taux de surcoûts en % des couts de production
		(DECLARATION DOUANES 2020)	PCS	(PCS)	(a/b))
COLLECTE	030389, 0304, 03053990, 03054980, 03055980, 03056980	1 886 850	154	154	100%
TRANSFORMATION 1 ET 2			1 861	490	26%
Total		1 886 850	2 015	645	32%

²² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

²³ Moyenne arithmétique

- Pour les produits de deuxième transformation (relevant du SH 16), le calcul des surcoûts se fonde sur les enquêtes menées auprès des entreprises :

Code nomenclature	160411 à 160420 Préparations et conserves de poissons 160510, 160521, 160529, 160552, 160553, 160554 Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés
Liste 2014 et 2019	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	13,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	1,7%
Assurances	0,3%
Dotations aux amortissements	3,8%
Entretien et maintenance	
Frais de formation	
Frais de transport export	2,5%
Frais financiers	1,8%
Publicité marketing	0,1%
Salaires et charges	14,6%
Poste et télécommunication	0,1%
Energie	0,8%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	38,8%

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

BRANCHE 10.3 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont relativement stables et s'élèvent à 2,753 millions d'€ en 2020 (+0,5 %). Les importations progressent toutefois de 7,3 %, entraînant un recul de 1,4 point de la part de marché de la production locale qui s'établit à 30,5 % en 2020.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
20019010	Chutney de mangues, pr��par�� ou conserv�� au vinaigre ou �� l'acide ac��tique	B	16,5%									
20019020	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), pr��par��s ou conserv��s au vinaigre ou �� l'acide ac��tique	B	16,5%		51	0,0%					-100,0%	
20019040	Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de f��cule >= 5%, pr��par��es ou conserv��es au vinaigre ou �� l'acide ac��tique	B	16,5%									
20019070	Piments doux ou poivrons, pr��par��s ou conserv��s au vinaigre ou �� l'acide ac��tique	B	16,5%		150	0,0%		2 542	0,0%		1594,7%	
20019092	Coeurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Br��sil, d'��rec ou de b��tel, de kola et noix macadamia, pr��par��s ou conserv��s au vinaigre ou �� l'acide ac��tique	B	16,5%		221	0,0%		893	0,0%		304,1%	
20019097	L��gumes, fruits et parties comestibles de plantes, pr��par��s ou conserv��s au vinaigre ou �� l'acide ac��tique [...]	B	16,5%		83 240	0,0%		97 688	0,0%		17,4%	
20060010	Gingembre, confit au sucre [��goutt��, glac�� ou cristallis��]	B	16,5%		19 830	0,0%		18 568	0,0%		-6,4%	
20060031	Cerises, confites au sucre [��goutt��es, glac��es ou cristallis��es], d'une teneur en sucres > 13% en poids	B	16,5%		3 716	0,0%		3 547	0,0%		-4,5%	
20060035	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Br��sil, d'��rec ou de b��tel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [��goutt��s, glac��s ou cristallis��s], d'une teneur en sucres > 13% en poids	B	16,5%									
20060091	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier	B	16,5%		735	0,0%		95	0,0%		-87,1%	

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
	[pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Br��sil, d'arec ou de b��tel , de kola et noix macadamia, confits au sucre [��goutt��s, glac��s ou cristallis��s], d'une teneur en sucres <= 13% en poids											
2006003881	Autres l��gumes, fruits, noix, ��corces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [��goutt��s, glac��s ou cristallis��s], d'une teneur en sucre > 13% en poids [...]	B	16,5%									
2006003889	Autres	B	16,5%									
2006009999	Autres	B	16,5%									
2007	Confitures, gel��es, marmelades, pur��es et p��tes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres ��dulcorants	C	18,0%	324 052	1 397 155	18,8%	268 607	1 560 285	18,1%	+6,2%	11,7%	-0,8 pt
200811	Arachides, pr��par��es ou conserv��es (sauf confites au sucre)	B	14,0%		679 716	0,0%		827 914	0,0%		21,8%	
200899	Fruits et autres parties comestibles de plantes, pr��par��s ou conserv��s, avec ou sans addition de sucre ou d'autres ��dulcorants ou d'alcool [...]	B	17,2%		680 825	0,0%		630 747	0,0%		-7,4%	
2009 sauf 2009119998, 2009311999, 2009499990, 2009893690, 2009819990 et 2009909880	Jus de fruits (y.c. les mo��ts de raisins) ou de l��gumes, non ferment��s, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres ��dulcorants	C	19,1%	1 750 334	2 997 446	44,6%	2 408 462	3 145 920	43,4%	-0,3%	5,0%	-1,3 pt
TOTAL			16,6%	2 074 386	5 863 085	31,8%	2 677 069	6 288 199	30,5%	+0,5%	7,3%	-1,4 pt

Cette branche d'activit   recouvre essentiellement deux types de productions principales :

- Les **jus de fruits frais** relevant de la position douani  re SH4 **2009** repr  sentent l'essentiel des ventes internes d  clar  es pour cette branche d'activit  . Ils sont fabriqu  s par de nombreux artisans    c  t   desquels op  re une entreprise industrielle qui produit   galement des yaourts et emploie 46 salari  s en 2020. **La production d  clar  e aux douanes est stable**, avec 2,409 millions d'   en 2020 (-0,3 %). Elle perd toutefois 1,3 point de part de march   sous l'effet d'une hausse de 5 % des importations.

En effet, la production locale, qui consiste en du jus de fruits *frais*, est concurrencée par les jus de longue conservation en provenance du Brésil, importés sous les mêmes codes douaniers et souvent vendus au rayon frais dans les GMS, semant la confusion auprès des consommateurs. Les opérateurs estiment la part de marché en volume de la production locale, très compétitive sur le segment du frais, de 80 % pour les jus frais, mais seulement de 20 % sur l'ensemble du marché des jus de fruits (frais et de longue conservation).

- La production de **confitures**, relevant de la position douanière SH4 **2007**, est assurée par une unité industrielle spécialisée dans la transformation de fruits et légumes locaux qui emploie 13 salariés en 2020 ainsi que plusieurs producteurs artisanaux. Réalisée uniquement à partir de fruits locaux, elle subit des surcoûts importants qui grèvent sa compétitivité par rapport aux produits antillais et aux grandes marques nationales. Portées par un marché en développement, les ventes internes progressent mais à rythme inférieur à celui des importations (+6,2 % contre +11,7 %). La production locale couvre d'après les statistiques douanières 18 % du marché en 2020.

➤ *Pour cette branche d'activité, les taux de surcoût moyens²⁴ s'élèvent à 34,1 % en 2020. Les différentiels de taxation compensent un peu plus du tiers des surcoûts des confitures et la moitié des surcoûts des jus de fruits.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

²⁴ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

Code nomenclature	2007 Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	200899 Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des cœurs de palmier et des airelles)	2009 sauf 2009119998, 2009311999, 2009499990, 2009893690, 2009819990 et 2009909880 Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
Liste 2014	C	B	C
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	22,1%	5,05%	19,6%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	5,3%		4,2%
Assurances	0,3%		0,3%
Dotations aux amortissements	5,8%	0,61%	3,1%
Entretien et maintenance		1,96%	0,1%
Frais de formation			
Frais de transport export	4,7%		
Frais financiers	1,3%		0,1%
Publicité marketing	0,1%		0,1%
Salaires et charges	8,2%		7,6%
Poste et télécommunication	0,5%		0,3%
Energie	0,2%		0,9%
Déchets (traitement)			
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	48,5 %	17,6%	36,3 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **20019010 : Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019020 : Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019040 : Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019070 : Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**

- *20019092 : Cœurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique*
- *20019097 : Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, des champignons, des cœurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)*
- *20060010 : Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]*
- *20060031 : Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids*
- *20060035 : Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids*
- *20060091 : Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres <= 13% en poids*
- *2006003881 : Autres légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia) d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %*
- *2006003889 : Autres*
- *2006009999 : Autres*
- *200811 : Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)*

BRANCHE 10.5 FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 7,788 millions d'€ en 2020 et progressent de 10,5 % par rapport à 2019. La part de marché de la production locale gagne 1,4 point pour s'établir à 53,1 % en 2020 malgré une progression des importations de 4,3 %.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqé 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 complétées	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019- 20	Evol. Part de marché 2019-20
040310	Yoghourts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	B	20,0%	5 240 089	7 046 427	490 709	93,5%	7 763 728	373 986	95,4%	+10,5%	-23,8%	+1,9 pt
040610	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte	B	14,0%			604 322	0,0%		766 245	0,0%		+26,8%	
040640	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti'	B	14,0%			167 267	0,0%		144 233	0,0%		-13,8%	
040690	Fromages (à l'excl. des fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, de la caillebotte, des fromages fondus, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)	B	14,0%			5 331 359	0,0%		5 591 611	0,0%		+4,9%	
TOTAL			15,5%	5 240 089	7 046 427	6 593 657	51,7%	7 763 728	6 876 075	53,1%	+10,5%	+4,3%	+1,4 pt

Seule la production de **yaourts** (position douanière **040310**) fait l'objet de déclarations à l'administration douanière. Elle est issue d'une unité industrielle emploie **46 salariés** et les commercialise sous la franchise YOPLAIT et sa propre marque YANA.

La production locale progresse de 10,5 % en 2020 tandis que les importations se contractent de 24 % en valeur et de 30 % en volume. Ce repli est davantage un effet de la crise sanitaire et du confinement qu'un effet de marché, qui reste en pleine expansion (la consommation moyenne de yaourts est de 12 kg/habitant/an en Guyane contre 30 kg/habitant/an dans l'hexagone).

Conséquence de cette baisse des importations, la production locale de yaourts gagne près de 2 points de part de marché pour s'établir, d'après les statistiques douanières, à 95,4 % en 2020. Toutefois, cette production subit des surcoûts importants, évalués à 36,3 % en 2020, surcoûts qui grèvent sa compétitivité vis à vis des yaourts importés et se traduisent par des prix de vente généralement 10 % supérieurs à ceux des produits importés. L'opérateur évalue ainsi la part de marché de la production locale de yaourts à 80 % environ.

Une seule petite unité d'élevage de chèvres produit des fromages (positions **040610**, **040640** et **040690**), qu'elle vend jusqu'à présent essentiellement sur les marchés. La vente de fromage représente 85 % de son chiffre d'affaires, qui restait jusqu'en 2020 inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer.

Il s'agit d'une production confidentielle, avec une part de marché qui reste marginale au regard des importations. La production locale est toutefois en progression constante (+5 %/an en moyenne) et l'entreprise avait prévu de se réorganiser en 2020 pour augmenter sa production et pouvoir la distribuer dans les GMS²⁵ (la crise du COVID l'a amenée à reporter de quelques mois ce projet).

↳ Les taux de surcoûts calculés pour cette branche d'activité s'élèvent en moyenne²⁶ à 40,3 % en 2020. Les différentiels pratiqués, de 20 % sur les yaourts et de 14 % sur les fromages, compensent respectivement la moitié et le tiers des surcoûts subis par la production locale de yaourts et de fromages.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020 :

Code nomenclature	040310 Yoghourts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	040610 Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte 040640 Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' 040690 Fromages [...]
Liste 2014	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	19,6%	8,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,2%	
Assurances	0,3%	1,9%
Dotations aux amortissements	3,1%	27,9%
Entretien et maintenance	0,1%	2,6%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,1%	0,3%
Publicité marketing	0,1%	
Salaires et charges	7,6%	
Poste et télécommunication	0,3%	0,7%
Energie	0,9%	0,2%
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	36,3 %	41,6 %

* SURCOUTS MODELISES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

²⁵ Grandes et Moyennes Surfaces

²⁶ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

BRANCHE 10.6 TRAVAIL DES GRAINS ; FABRICATION DE PRODUITS AMYLACES

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
100620	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun]	A	9,0%		35 229	0,0%		56 219	0,0%		59,6%	
100630	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	A	10,0%		2 462 790	0,0%		3 579 295	0,0%		45,3%	
TOTAL			9,5%	-	2 498 019	0,0%	-	3 635 514	0,0%		45,5%	

➤ *Aucune vente interne n'est déclarée. Il n'existe plus de production locale depuis le départ de la dernière entreprise du polder rizicole, qui a marqué la fin de l'activité et l'abandon de quelques 5 731 ha qui produisaient jusqu'à 30 000 tonnes de riz par an. Il n'existe pas non plus d'unité de conditionnement de riz en Guyane. En conséquence la CTG a considéré lors de la reconduction du dispositif en 2020 qu'il n'y avait plus lieu de pratiquer un différentiel d'octroi de mer pour ces codes.*

BRANCHE 10.7 FABRICATION DE PRODUITS DE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ET DE PÂTES ALIMENTAIRES

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019- 20	Evol. Part de march�� 2019-20
1905	Produits de la boulangerie, de la p��tisserie ou de la biscuiterie, m��me additionn��s de cacao; hosties, cachets vides des types utilis��s pour m��dicaments, pains �� cacheter, p��tes s��ch��es de farine, d'amidon ou de f��cule en feuilles et produits simil.	B	17,8%	12 956 786	15 026 569	46,3%	11 738 679	15 356 241	43,3%	-9,4%	2,2%	-3,0 pts

Apr  s plusieurs ann  es de hausse, **les ventes internes de produits de la boulangerie-p  tisserie reculent de 9,4 % en 2020** pour s'  tablir    11,74 millions d'  . L'essentiel de la production locale consiste en des pains, viennoiseries, pizzas ou quiches, relevant de la position douani  re SH6 190590.

Assur  e par **une trentaine de boulangeries artisanales** qui commercialisent leurs produits en vente directe, **cette activit   a   t   durement affect  e par la crise de la covid-19**. Pourtant class   essentiel, le secteur de la boulangerie-p  tisserie a   t   impact   par les changements de rythme impos  s par le confinement, les couvre-feux et le t  l  travail, qui ont modifi   les habitudes de consommation alors qu'une grande partie de son chiffre d'affaires d  pend de la restauration hors domicile.

Les importations progressant sur le m  me temps de 2,2 %, la production locale perd 3 points de part de march   pour s'  tablir    43,3 % en 2020.

▮ **Les taux de surco  ts, de 26,2 % en 2020, sont compens  s aux deux tiers par les diff  rentiels pratiq  s qui s'  l  vent    17,8 % en moyenne²⁷.**

Le d  tail des surco  ts par poste de charge pour cette famille de produits, s'  tablit comme suit en 2020.

²⁷ Moyenne arithm  tique

Code nomenclature	1905 Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.
Liste 2014 et 2019	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	17,5%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	
Assurances	
Dotations aux amortissements	2,2%
Entretien et maintenance	0,5%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,1%
Publicité marketing	
Salaires et charges	5,6%
Poste et télécommunication	0,1%
Energie	0,2%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	26,2 %

BRANCHE 10.8 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent de 4,7 % en 2020. Cette hausse est portée par les déclarations de ventes de glaces de consommation en 2020 tandis que les autres productions sont en baisse.

Les importations se replient globalement de 1,3 %. La part de marché progressent très légèrement (+0,4 point).

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiq 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
0901 sauf 090110	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	B	11,0%		2 442 096	0,0%		2 604 268	0,0%		+6,6%	
1702	Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés	C	1,4%	120 630	213 532	36,1%	106 942	203 408	34,5%	-11,3%	-4,7%	-1,6 pt
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	B	2,7%	654 406	3 106 312	17,4%	610 072	3 599 448	14,5%	-6,8%	+15,9%	-2,9 pts
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao	B	19,0%		2 654 745	0,0%	160 520	2 814 289	5,4%		+6,0%	+5,4 pts
21069098	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule	B	16,5%	211 563	4 014 372	5,0%	155 475	3 044 948	4,9%	-26,5%	-24,1%	-0,1 pt
TOTAL			10,1%	986 599	12 431 057	7,4%	1 033 009	12 266 361	7,8%	+4,7%	-1,3%	+0,4 pt

Plusieurs productions relèvent de cette branche d'activité :

- Les **préparations pour sauces et sauces préparées** (position **2103**) représentent près de 60 % des ventes internes déclarées de cette branche d'activité en 2020. Il s'agit d'une production identitaire, adaptée aux goûts et habitudes culinaires des Guyanais (purée de piments, sauce créole) et réalisée avec des produits locaux par plusieurs petits artisans et une unité industrielle spécialisée dans la transformation de fruits et légumes locaux. Cette production est fortement concurrencée par les grandes marques nationales et les produits antillais : les ventes internes reculent de 6,8 % en 2020 et la part de marché de la production locale perd 3 points pour s'établir à 14,5 %, au profit des importations qui progressent de 16 %.

- Les **glaces de consommation**, déclarées sous la position douanière **2105**, sont produites par **cinq artisans glaciers** en Guyane. Trois d'entre eux ne produisent qu'à destination des GMS, les deux autres assurent une vente directe. L'activité représente une **trentaine d'emplois**.
La taille « critique » des artisans glaciers guyanais se traduit par de fortes variations des ventes internes déclarées à l'administration des Douanes d'une année à l'autre : l'absence de vente interne déclarée en 2019 ne signifie pas l'absence de production mais s'explique par le fait que les cinq entreprises avaient individuellement un chiffre d'affaires inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer.
Si la production locale reste minoritaire en regard des grandes marques nationales, elle se démarque néanmoins de la concurrence par ses parfums, développés à partir des fruits locaux qui plaisent aux consommateurs guyanais.
- La fabrication de **sirops de sucre** (position **1702**) est assurée par **plusieurs artisans et une unité industrielle** spécialisée dans la transformation des fruits et légumes. Réalisée uniquement à partir de produits locaux, elle subit une concurrence forte des produits antillais et des grandes marques nationales, dont les prix sont en moyenne trois fois moins élevés. Elle fait également face à une petite contraction du marché en 2020, les ventes internes reculant 11,3 % et les importations de 4,7 %. La production locale occupe 34,5 % du marché en 2020 (-1,6 point par rapport à 2019).
- Les **préparations alimentaires non dénommée ailleurs** (code douanier **21069098**) accusent une baisse marquée de leurs ventes internes (-26,5 %), tout comme les importations qui reculent de 24,1 %. La part de marché de la production locale reste relativement stable et minoritaire, à 4,9 % en 2020 (-0,1 point).
- Enfin, la production locale de **café** (position **0901**) est assurée par un petit producteur en dessous du seuil de redevabilité, dont certains équipements ont été endommagés lors du déménagement de son usine de Matoury vers Montsinery. L'opérateur a également subi des pertes sur le café qui a pourri du fait de l'humidité lors de la fermeture du site. Une réouverture de l'usine est prévue en 2021.

↳ *Les productions locales relevant de cette branche d'activité subissent des surcoûts évalués en moyenne à 40,8 % en 2020²⁸. Le différentiel, qui a été mis en place uniquement sur les positions douanières à huit chiffres faisant l'objet de déclarations de ventes internes, compense environ le tiers des surcoûts de la production de sauces et de glaces et près de 60 % des surcoûts des sirops de sucre.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

²⁸ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	0901 sauf 090110 Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	1702 Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés	2103 Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée	2105 Glaces de consommation, même contenant du cacao	21069098 Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule
Liste 2014 et 2019	B	C	C	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT*	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	11,0%	22,1%	22,1%	45,4%	18,82%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	7,0%	5,3%	5,3%	1,0%	
Assurances	0,2%	0,3%	0,3%		
Dotations aux amortissements	4,8%	5,8%	5,8%	0,7%	1,08%
Entretien et maintenance	0,3%			2,7%	0,98%
Frais de formation					
Frais de transport export		4,7%	4,7%		
Frais financiers	0,3%	1,3%	1,3%		0,05%
Publicité marketing	0,0%	0,1%	0,1%		
Salaires et charges	5,1%	8,2%	8,2%	4,4%	
Poste et télécommunication	0,2%	0,5%	0,5%	0,3%	
Energie	0,8%	0,2%	0,2%	2,1%	
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	29,7%	48,5 %	48,5 %	56,6 %	20,9%

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

b) Division 11 Fabrication de boissons

▾ Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer au sein de cette division s'élèvent à 10,140 millions d'€ en 2020 et progressent de 12,5 % en 2020. La production locale couvre 17,6 % du marché en 2020 ; elle gagne 1,1 point de part de marché malgré une hausse de 4,3 % des importations. Si l'on intègre l'eau du robinet, déclarée sous un code douanier à huit chiffres identiques à celui de l'eau en bouteille mais dont l'activité de relève pas de l'industrie agroalimentaire, les ventes internes atteignent 54,483 millions d'€ en 2020.

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFI- CATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. prati- qué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige											
	<i>Dont eau adduction (hors IAA)</i>	B	0,0%	30 084 152			44 342 987					
	<i>Dont eau en bouteille</i>	B	9,0%	2 628 933	6 117 519	30,1%	3 470 872	6 486 357	34,9%	+32,0%	+6,0%	+4,8 pts
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	B	16,6%	1 376 218	21 491 810	6,0%	1 255 990	21 252 738	5,6%	-8,7%	-1,1%	-0,4 pt
2203	Bières de malt	C	26,0%	491 127	14 760 966	3,2%	358 667	16 069 427	3,0%	+0,4%	+8,9%	-0,2 pt
220840	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	B	20,0%	3 854 454	2 599 079	59,7%	4 226 171	2 951 006	58,9%	+9,6%	+13,5%	-0,8 pt
220870	Liqueurs	C	11,8%	664 900	354 594	65,2%	693 965	419 649	62,3%	+4,4%	+18,3%	-2,9 pts
220890	Alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de la vodka, des liqueurs ainsi que des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	C	0,0%		299 056	0,0%		406 918	0,0%		+36,1%	
TOTAL			11,9%	39 099 784	45 623 024	46,2%	54 348 652	47 586 095	53,4%	+39,3%	+4,3%	+7,2 pts
TOTAL HORS EAU D'ADDUCTION			13,9%	9 015 632	45 623 024	16,5%	10 005 665	47 586 095	17,6%	+12,5%	+4,3%	+1,1 pt

La fabrication de boissons recouvre cinq types de productions :

- Première production de cette division avec 4,226 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2020, le **rhum guyanais** (code douanier **220840**) est produit par la dernière distillerie de Guyane (il y en a eu 17) qui emploie **18 salariés** et fait vivre une **vingtaine de coupeurs de canne**. La production suit une tendance haussière depuis la mise en place d'un différentiel sur le rhum martiniquais en 2015 et la modernisation de la distillerie. Les ventes internes progressent de 9,6 % en 2020 mais sa part de marché reste relativement stable (58,9 %, -0,8 point depuis 2019) du fait de la hausse de 13,5 % des importations.
- L'**eau en bouteille**, déclarée sous le code douanier **22019000**, est la deuxième production de ce secteur d'activité, avec 3,471 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2020. Elle est produite sous le label "eau de source" par une unité qui a démarré ses activités en 2013 et emploie **10 salariés en 2020**. Le différentiel de taxation, porté de 3,5 % en 2019 à 9 % en 2020, a permis d'accroître la compétitivité de la production locale, dont les ventes internes ont progressé sensiblement en 2020 (+32 %). L'augmentation de 6 % des importations n'affecte pas la part de marché de la production locale qui gagne de 5 points en 2020 pour s'établir à 35 %.
- Troisième production avec 1,256 millions d'€ déclarés en 2020, les **sodas** (position douanière **2202**), sont issus d'une unité de fabrication (2 jusqu'en 1990) qui emploie une **petite trentaine de salariés**. La production de sodas, commercialisée sous des marques locales (Soukous, Tropi), recule depuis 2017, concurrencée par des importations du Surinam et par une contraction de la demande correspondant à une tendance de fond à consommer mieux et à manger plus sainement (moins gras et moins sucré). Les ventes internes déclarées aux douanes reculent ainsi de 8,7 % en 2020. Sa part de marché n'en est que peu affectée (5,6 % en 2020 contre 6 % en 2019) du fait d'un léger recul des importations (-1,1 %).
- Les **punchs et liqueurs** (code douaniers **220870**) sont issus d'une industrie spécialisée dans la transformation des fruits et légumes. La production locale est très fortement concurrencée par les importations antillaises, avec lesquelles elle reste moins compétitive car réalisée à partir de fruits frais. Les ventes internes progressent néanmoins en 2020, mais à un rythme moindre que les importations (+4,4 % contre +18,3 %), ce qui se traduit par un recul de près de 3 points de sa part de marché, qui s'établit à 62,3 % en 2020.
- Enfin, la fabrication locale de **bière** (code douanier **2203**) est issue d'un seul brasseur créé en 2011, qui dépasse le seuil de redevabilité de l'octroi de mer depuis 2017 et emploie **3 salariés en 2020**. Cette production s'est développée en écho à une forte évolution du marché, occupé jusqu'en 2010 par un groupe mondial qui détenait le monopole sur le marché guyanais à travers cinq marques principales. Le déploiement des GMS en Guyane à partir de 2010 a permis d'ouvrir et de diversifier le marché à d'autres bières (des Antilles et d'Amérique du Sud) qui appartiennent toutefois au même groupe. Face à la politique de prix très agressive des bières d'importation (vendues pour certaines à 1,50 € le litre au consommateur final, soit la moitié du prix de revient de la bière locale), la production locale de bière se positionne sur un marché de niche, mettant en avant les qualités organoleptiques du produit pour satisfaire une demande croissante de bière qualitative. Si les importations continuent de croître en 2020 (+8,9 %), la production actuelle reste stable (+0,4 %), avec une capacité de 140 000 litres par an qui ne permet de couvrir que 1 % du marché en volume.

▾ Les surcoûts calculés s'élèvent en moyenne²⁹ pour cette branche d'activité à 32 % en 2020. Le différentiel pratiqué, de 13,9 % en moyenne³⁰ en 2020 compense globalement plus du tiers des surcoûts subits par la production locale, avec toutefois de fortes différences entre les produits : les surcoûts de la bière sont compensés à 90 %, ceux des sodas et du rhums à 75 %, et ceux de l'eau en bouteille et des punches et liqueurs à hauteur de 25 %.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits s'établit comme suit pour l'année 2020.

Code nomenclature	2201 Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige	2202 Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	2203 Bières de malt	220840 Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	220870 Liqueurs
Liste 2014 et 2019	B	B	C	B	C
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	9,4%	8,6%	3,0%	4,8%	22,1%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	5,3%	6,0%	13,3%	8,2%	5,3%
Assurances	1,1%	0,7%	0,7%	0,6%	0,2%
Dotations aux amortissements	8,0%	0,9%	3,5%	8,8%	5,8%
Entretien et maintenance	1,3%	0,2%	0,6%	0,7%	
Frais de formation					
Frais de transport export				0,5%	4,7%
Frais financiers	0,3%		0,8%	1,5%	1,3%
Publicité marketing		0,1%	0,5%	0,2%	0,1%
Salaires et charges	8,2%	5,7%	5,2%	0,2%	8,2%
Poste et télécommunication	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%	0,4%
Energie	0,5%	0,6%	0,5%	0,4%	0,2%
Déchets (traitement)					
TOTAL Taux de SURCOUT/CA	34,2 %	23,0 %	28,4 %	26,0 %	48,5 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de la reconduction du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 220890 correspondant à l'alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé ; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses.

²⁹ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

³⁰ Moyenne arithmétique

C- SECTEUR INDUSTRIES EXTRACTIVES

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2017
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

C1- Principales données et ratios de la production locale

Caractéristiques des entreprises du secteur en 2017³¹

TRANCHE CA	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
CA égal ou supérieur à 550 K€	40	262	91 449	28 549	6 769	16 759	14 965	43 780
CA inférieur ou égal à 300 K€	52	57	5 183	652	-1 650	1 842	1 649	-2 252
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	11	52	4 421	1 107	-1 484	2 020	3 830	-2 178

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur des industries extractives ³², tout chiffre d'affaires confondu :

- Se compose de 103 entreprises en 2017
- Compte 371 équivalents ETP
- Réalise un chiffre d'affaires de 101 053 000 € en 2017
- Et affiche un résultat net comptable 39 349 000 €

³¹ Derniers chiffres disponibles

³² Hors secret statistique

C2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

➤ Pour ce secteur, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent de 32,3 %, avec 19,067 millions d'€ déclarés en 2020. Bien que marginales, les importations sont également en nette hausse (+55,5 %) mais la part de marché de la production locale reste largement dominante du fait de la nature des produits (sable et graviers).

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratique 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019- 20	Evol. Part de marché 2019-20
250510	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés	A	10,0%	3 480 791	28 767	99,2%	4 836 444	15 389	99,7%	+38,9%	-46,5%	+0,5 pt
251710	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	A	10,0%	10 931 050	31 199	99,7%	14 230 311	77 840	99,5%	+30,2%	149,5%	-0,3 pt
TOTAL			10,0%	14 411 841	59 966	99,6%	19 066 755	93 229	99,5%	+32,3%	55,5%	-0,1 pt

Les productions locales relevant du secteur des industries extractives et bénéficiant du dispositif de différentiel d'octroi de mer se limitent au **sable** (code douanier **250510**, 34 % des ventes internes déclarées du secteur en 2020) et au **gravier** (code douanier **251710**, 66 % des ventes internes). Il existe 5 carrières de roche massive en Guyane, exploitées par **4 opérateurs**. L'activité représente **150 emplois directs et 200 emplois indirects** (transporteurs, maintenance...).

La production est très dépendante du dynamisme de la construction et de la commande publique. Après plusieurs années atones (malgré un pic d'activité en 2016-2017 lié au chantier d'Ariane 6), **l'activité repart en 2020** : près de 761 millions d'€ de marchés publics ont été publiés (contre 450 millions d'€ en 2019, soit +57,5 %) et selon la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC), à fin novembre, les autorisations de construction de logements résidentiels neufs progressent de 24,2 %, celles des locaux commerciaux de 77,4 % (même si les mises en chantier des logements reculent de 9,4 %). Le confinement, qui est intervenu en petite saison des pluies, n'a peu ou prou affecté la poursuite des chantiers. De plus, près de 1,75 milliard d'€ sont mobilisés dans le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) signé en juin 2019 pour soutenir des projets structurants, qui devraient être lancés dès 2021.

Conséquence de cette reprise d'activité, la production locale de sable et gravier évolue très favorablement, avec une hausse de 39 % des ventes internes de sable et de 30 % des ventes internes de gravier. La production locale reste dominante et est faiblement concurrencée par les importations, même si les importations de gravier ont été

multipliées par 2,5 en 2020. Le risque du développement des importations par barge en provenance du Brésil, achetées à des prix pouvant être très avantageux selon le taux de change du dollar, restant réel, d'après les opérateurs interrogés.

➤ *Pour ce secteur d'activité, le différentiel pratiqué de 10 % compense les trois quarts des surcoûts subis, qui s'élèvent à 13,2 % en 2020.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

Code nomenclature	250510 Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés	251710 Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement
Liste 2014 et 2019	A	A
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	3,2%	3,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,6%	0,6%
Assurances	0,1%	0,1%
Dotations aux amortissements	5,5%	5,5%
Entretien et maintenance	1,9%	1,9%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,05%	0,05%
Publicité marketing		
Salaires et charges	1,5%	1,5%
Poste et télécommunication	0,05%	0,05%
Energie	0,3%	0,3%
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	13,2 %	13,2 %

D- SECTEUR INDUSTRIES MANUFACTURIERES

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2017
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

D1- Principales données et ratios de la production locale

Caractéristiques des entreprises du secteur en 2017³³

TRANCHE CA	Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
CA égal ou supérieur à 550 K€	102	971	286 297	90 183	22 656	49 414	12 494	14 019
CA inférieur ou égal à 300 K€	298	261	25 090	9 391	2 132	6 082	1 439	717
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	37	111	14 804	5 605	231	4 511	3 897	-200

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE à la CTG, le secteur des industries manufacturières³⁴, tout chiffre d'affaires confondu :

- Se compose de 437 entreprises en 2017
- Compte 1 343 équivalents ETP
- Réalise un chiffre d'affaires de 374 674 000 € en 2017
- Et affiche un résultat net comptable 14 535 000 €

³³ Dernière année disponible

³⁴ Hors secret statistique

D2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

BRANCHE FABRICATION DE TEXTILES, INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE (NAF 38 CB)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
29	11	1 259	514	113	365	241	69

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 29 unités de production en 2017, qui emploient 11 ETP et réalisent un **chiffre d'affaires de 1,3 millions d'€**.

▾ *Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de moitié en 2020, passant de 258 K€ déclarés en 2019 à 137 K€ en 2020, tandis que les importations sont multipliées par 2,4 dans le même temps.*

En conséquence, la production locale, très marginale face aux importations, voit sa part de marché tomber à 0,6 % en 2020 (contre 2,5 % en 2019).

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
4201	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)	B	14,0%		189 605	0,0%		225 605	0,0%		19,0%	
5907	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	B	0,0%		18 634	0,0%		31 669	0,0%		70,0%	
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	B	16,5%	81 161	5 030 194	1,6%	3 661	4 390 258	0,1%	-95,5%	-12,7%	-1,5 pt
61103091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	Int. 2019 : B	16,5%	1 350	35 436	3,7%	3 541	43 863	7,5%	+162,3%	23,8%	+3,8 pts

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFI- CATIVE 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. prati- qué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
61112090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)	Int. 2019 : B	16,5%		548 395	0,0%		643 574	0,0%		17,4%	
62011900	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf articles en bonneterie)	Int. 2019 : B	16,5%		1 985	0,0%		18 885	0,0%		851,4%	
62044200	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	Int. 2019 : B	16,5%		276 499	0,0%		418 881	0,0%		51,5%	
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	B	16,5%	38 736	725 178	5,1%		766 274	0,0%	-100,0%	5,7%	-5,1 pts
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	B	16,5%		500 232	0,0%		366 867	0,0%		-26,7%	
63029100	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	Int. 2019 : B	16,5%	10 753	212 172	4,8%	6 922	141 507	4,7%	-35,6%	-33,3%	-0,2 pt
630612	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	B	19,0%	83 230	97 932	45,9%	69 938	124 964	35,9%	-16,0%	27,6%	-10,1 pts
630619	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	B	19,0%	21 389	1 237 067	1,7%		320 426	0,0%	-100,0%	-74,1%	-1,7 pt
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)	B	16,5%	18 727	923 772	2,0%	3 804	16 256 893	0,0%	-79,7%	1659,8%	-2,0 pts
65050030	Casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	Int. 2019 : B	16,5%	2 974	261 255	1,1%	49 594	257 208	16,2%	+1567,6 %	-1,5%	+15,0 pts
TOTAL			15,5%	258 320	10 058 356	2,5%	137 460	24 006 874	0,6%	-46,8%	138,7%	-1,9%

Deux types de productions sont concernées :

- Les **vêtements** et **autres articles textiles** relevant des positions douanières **6109, 61103091, 61112090, 62011900, 62044200, 6205, 6206, 63029100, 63079098** et **65050030**. La production locale consiste en fait en de la **sérigraphie**, assurée par plusieurs petits producteurs et une entreprise principale qui emploie 6 salariés. Il **s'agit d'un marché de niche au regard du marché de l'habillement, puisque ces produits sont personnalisés en sérigraphie à la demande des clients**. Les ventes

internes s'élèvent globalement pour cette catégorie de produits à 67,5 K€ en 2020, contre 153,7 K€ en 2019 (-56,1 %) et une part de marché de 0,3 % en 2020 (contre 1,7 % en 2019). Compte-tenu de la demande par nature fluctuante, les ventes internes évoluent de manière très contrastée selon les produits, avec un effondrement des ventes de T-shirts (position 6109) et une hausse marquée des ventes de casquettes (position 65050030) et, dans une moindre mesure, des chandails et pull-over (position 61103091), dont les codes douaniers ont été introduits dans les annexes européennes lors de la décision modificative de 2019.

La production locale, qui consiste en réalité en des travaux d'impression sur textile, subit des surcoûts importants en regard de la concurrence à l'importation du fait des prix d'achat des habits vierges plus élevés liés aux faibles volumes commandés.

- Les **bâches et stores d'extérieurs**, déclarés sous les positions douanières **630612** et **630619**, sont fabriqués par trois producteurs locaux. Le marché se contracte en 2020, avec un recul de 33 % des ventes internes et une baisse plus marquée de 66,6 % des importations sur les deux positions douanières. La production locale reste minoritaire, avec 13,6 % de part de marché en 2020, même si elle gagne 6,3 points par rapport à 2019.

Les surcoûts sont très importants, car les opérateurs fabriquent à la commande et sont obligés d'importer par avion certains tissus qu'ils ne peuvent pas avoir en stock compte-tenu de la diversité des tissus possibles.

➤ *Le différentiel pratiqué, de 16,5% en moyenne³⁵ sur les vêtements et textiles, compense près des deux tiers des surcoûts subis, évalués à 25,6 % pour cette production. S'agissant des bâches et stores d'extérieurs, le différentiel pratiqué de 19 % compense 42 % des surcoûts subis, évalués à 45,6 %.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit en 2020.

³⁵ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	6109 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie 6205 Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets 61103091 Chandails, pull-overs, cardigans, gilets 61112090 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés 62011900 Manteaux, imperméables, cabans, capes 62044200 Robes de coton, pour femmes ou fillettes 6205 Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets 6206 Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes 63079098 Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. 65050030 Casquettes, képis [...]	630612 Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche) 630619 Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
Liste 2014 et 2019	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	18,1%	8,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		11,3%
Assurances		0,6%
Dotations aux amortissements	4,7%	
Entretien et maintenance	2,8%	0,8%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers		0,2%
Publicité marketing		
Salaires et charges		23,6%
Poste et télécommunication		0,4%
Energie		
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	25,6 %	45,6 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les deux codes douaniers suivants :

- 4201 : Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)
- 5907 : Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues

BRANCHE TRAVAIL DU BOIS, INDUSTRIES DU PAPIER ET IMPRIMERIE (NAF 38 CC)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
100	370	58 758	14 301	-1 748	13 158	3 400	-3 664

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 100 unités de production en 2017 qui emploient 370 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 58,8 millions d'€.

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 21,848 millions d'€ en 2020, en légère baisse par rapport à 2019 (-1,1 %). Les importations progressant de 5,5 %, la part de marché de la production locale recule de 1,4 point pour s'établir à 65,4 % en 2020.

La branche regroupe trois divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- Division 17 Industrie du papier et du carton
- Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

➤ Avec 17,735 millions d'€ déclarés en 2020, les ventes internes de cette division enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont les plus importantes de cette branche d'activité. La part de marché de la production locale progresse de 0,9 point pour s'établir à 90,4 % en 2020, sous l'effet conjugué d'une hausse de 3,3 % des ventes internes et d'un recul de 6,3 % des importations.

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEX E 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
440722	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	C	29,0%					66	0,0%			
440729	Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou	C	21,4%	4 693 731	16 639	99,6%	4 714 563	32 199	99,3%	+0,4%	93,5%	-0,3 pt

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEX E 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
	d��roul��s, m��me rabot��s, ponc��s ou coll��s par assemblage en bout, d'une ��paisseur > 6 mm (sauf virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, sapelli et iroko)											
44079996	Bois tropicaux sci��s ou d��doss��s longitudinalement, tranch��s ou d��roul��s, d'une ��paisseur > 6 mm (�� l'excl. des bois rabot��s, ponc��s ou coll��s par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux vis��s �� la note 2 de sous-positions du pr��sent chapitre)	C	30,0%	8 150 807	3 406	100,0%	9 334 050	461 503	95,3%	+14,5%	13449,7 %	-4,7 pts
44092991	Lames et frises pour parquets, non assembl��es, profil��s (languet��s, rain��s, bouvet��s, feuillur��s, chanfrein��s, joints en V, moulur��s, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, m��me rabot��s, ponc��s ou coll��s par assemblage en bout (�� l'excl. des lames et frises en bois de conif��res et de bambou)	C	10,8%	1 392 289	17 194	98,8%	1 040 948	619	99,9%	-25,2%	-96,4%	+1,2 pt
44092999	Bois profil��s (languet��s, rain��s, bouvet��s, feuillur��s, chanfrein��s, joints en V, moulur��s, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, m��me rabot��s, ponc��s ou coll��s par assemblage en bout (�� l'excl. des bois de conif��res et de bambou ainsi que des lames et frises pour parquets, des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)	C	0,0%		29 792	0,0%		230 792	0,0%		674,7%	
44181010	Fen��tres, portes-fen��tres et leurs cadres et chambranles, en okoum��, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makor��, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dib��tou, limba, azob��, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	C	23,5%	936 770		100,0%	606 762	105	100,0%	-35,2%		
44181090	Fen��tres, portes-fen��tres et leurs cadres et chambranles, en bois (�� l'excl. des bois d'okoum��, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makor��, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dib��tou, limba, azob��, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conif��res)	C	23,5%		1 534	0,0%		21 286	0,0%		1287,6%	
44182010	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils r��alis��s en okoum��, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makor��, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dib��tou, limba, azob��, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	C	23,5%		30 382	0,0%		42 897	0,0%		41,2%	
44182080	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois (�� l'excl. des bois d'okoum��, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makor��, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dib��tou, limba, azob��, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white	C	23,5%		735 868	0,0%		512 680	0,0%		-30,3%	

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEX E 2014 2019	Diff. pratiq�� 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de march�� 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de march�� 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de march�� 2019-20
	lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conif��res)											
441840	Coffrages pour le b��tonnage, en bois (�� l'excl. des panneaux en bois contre-plaqu��s)	C	20,0%	109 271	162 972	40,1%	133 375	240 653	35,7%	+22,1%	47,7%	-4,5 pts
441850	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois	C	30,0%	43 425	849	98,1%	4 213		100,0%	-90,3%	-100,0%	+1,9 pt
441860	Poteaux et poutres, en bois	C	29,0%		679 233	0,0%		165 863	0,0%		-75,6%	
44189100	Ouvrages de menuiserie et pi��ces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires, en bambou (�� l'excl. des fen��tres, portes-fen��tres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des coffrages pour le b��tonnage, des bardeaux [shingles et shakes], des poteaux et poutres, des panneaux assembl��s pour rev��tement de sol ainsi que des constructions pr��fabriqu��es)	Int. 2019 : C	23,5%		2 400	0,0%					-100,0%	
441899	Ouvrages de menuiserie et pi��ces de charpente pour construction, en bois, y compris les panneaux cellulaires (�� l'exclusion de ceux en bambou, des fen��tres, portes-fen��tres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assembl��s pour rev��tement de sol, des coffrages en bois pour le b��tonnage, des bardeaux, shingles et shakes, ainsi que des constructions pr��fabriqu��es)	C	18,8%	1 839 686	275 139	87,0%	1 901 228	108 725	94,6%	+3,3%	-60,5%	+7,6 pts
442010	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marquet��s ou incrust��s)	C	29,0%		38 637	0,0%		41 216	0,0%		6,7%	
94061000	Constructions pr��fabriqu��es, m��me incompl��tes ou non assembl��es, exclusivement ou principalement en bois	C	29,0%		15 866	0,0%		25 576	0,0%		61,2%	
TOTAL			22,8%	17 165 979	2 009 911	89,5%	17 735 139	1 884 180	90,4%	+3,3%	-6,3%	+0,9 pt

La premi  re et la deuxi  me transformation du bois concernent une trentaine d'entreprises, dont 6 scieries pour environ 200 emplois s'agissant de la premi  re transformation, et 160 entreprises pour environ 500 emplois pour la deuxi  me transformation³⁶.

85 % des ventes internes d  clar  es en 2020 concernent la premi  re transformation du bois. Il s'agit essentiellement de **bois sci  s** (codes douaniers **440729** et **44079996**), avec 14,049 millions d'   d  clar  s en 2020, en hausse de 9,4 % par rapport    2019, et de **bois profil  s** (code douanier **44092991** et **44092999**³⁷), avec 1,041 millions d'   en 2020 (-25,2 %).

³⁶ Source : Programme r  gional de la for  t et du bois (PRFB). Les donn  es relatives au nombre d'entreprises peuvent diff  rer des statistiques de l'INSEE, en raison notamment des diff  rences de champs des unit  s de comptage ; l'INSEE d  finit l'entreprise comme   tant « la plus petite combinaison d'unit  s l  gales qui constitue une unit   organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de d  cision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. »

³⁷ Les codes 44092991 et 44092999 ont   t   regroup  s au sein du code 44092200 en 2017    la suite du changement de nomenclature

Globalement, les ventes internes issues de la première transformation du bois augmentent de 6 % en 2020. Si la production locale reste dominante, sa part de marché baisse de près de 3 points pour s'établir à 96,8 %, les importations ayant été multipliées par 13 (et notamment les importations de bois tropicaux sciés ou dédossés enregistrées sous le code douanier 44079996, multipliées par 135).

La production locale issue de la deuxième transformation du bois concerne :

- Majoritairement les **ouvrages de menuiserie et pièces de charpentes en bois**, avec 1,901 million d'€ déclarés sous le code douanier **441899**. Les ventes internes progressent de 3,3 % et la production locale gagne 7,6 points de part de marché sous l'effet d'une baisse de 60,5 % des importations. Si la production locale est largement dominante sur le marché des charpentes bois (avec 94,6 % de parts de marché en 2020), elle est de plus en plus concurrencée par les charpentes métalliques, déclarées sous un code douanier différent (730890). **A noter que les constructions préfabriquées en bois relevant du code douanier 94061000 sont également déclarées sous code jusqu'à présent.**
- Les **portes et fenêtres en bois** relevant des codes douaniers **44181010, 44181090, 44182010 et 44182080**. Ces quatre codes douaniers sont utilisés avec beaucoup de confusion par les entreprises de menuiserie locales pour déclarer leurs ventes de portes ou fenêtres en bois, principalement pour des questions d'essences locales non répertoriées (ou mal répertoriées) dans la nomenclature douanière. Certaines entreprises utilisent également des nomenclatures douanières correspondant à des fenêtres pour déclarer des portes, et vice-et-versa (le problème se posant notamment pour les portes-fenêtres). Aussi **il convient d'appréhender l'évolution de la production locale non pas par code douanier, mais sur l'ensemble du marché des menuiseries en bois correspondant à ces quatre codes douaniers.**
En 2019 comme en 2020, toute la production locale de portes et fenêtre en bois est déclarée sous un seul code 44181010. Soumise à la saisonnalité de l'exploitation de la ressource en bois, la production locale fait face à des difficultés cycliques d'approvisionnement. Les ventes internes reculent de 35,2 % et les importations (enregistrées sous les quatre codes douaniers précités) de 25 %. La production locale de menuiseries en bois couvre 51,3 % du marché en 2020 (-3,7 points).
Compte tenu de la forte substituabilité des produits au sein des deux codes SH6 441810 et 441820, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 d'intégrer le différentiel sur l'ensemble des deux positions SH6 441810 et 441820 afin de pouvoir mieux appréhender le positionnement concurrentiel de la production locale.
- Les **coffrages pour le bétonnage** (code **441840**), **bardeaux** (code **441850**) et **poteaux et poutres** (code **441860**) sont des productions complémentaires des scieries. L'absence de vente interne déclarée de poteaux et poutres (441860) ne signifie pas l'absence de production, les scieries déclarant ces produits avec les sciages. Les ventes internes, tout comme les importations, varient très fortement d'une année à l'autre en fonction des chantiers engagés.
- Les **objets d'arts en bois** (code douanier **442010**) sont confectionnés par plusieurs petits artisans à partir d'essences de bois de la forêt Guyanaise. Aucun d'entre eux ne dépasse le seuil de redevabilité de l'octroi de mer. Il s'agit de créations artisanales et artistiques, dont les surcoûts sont uniquement liés à l'achat d'essences locales auprès des scieries ou directement sur site avec l'accompagnement d'agents de l'ONF. Selon le prix de vente de l'œuvre, lui-même fixé par le marché de l'art, ces surcoûts représentent 15 % à 30 % du prix des objets.

▾ *Les taux de surcoût de cette division sont évalués à 44,3 en moyenne³⁸ en 2020. Ces surcoûts importants sont essentiellement liés au prix d'achat du bois local, beaucoup plus élevé qu'en métropole en raison des contraintes naturelles d'exploitation en forêt guyanaise (difficultés d'accès, répartition des essences, saisonnalité marquée...) et des coûts importants de transport routier pour acheminer les grumes jusqu'aux scieries d'une part, ainsi qu'aux coûts/temps de transformation, beaucoup plus importants en Guyane qu'en métropole en raison des caractéristiques des essences locales utilisées (bois plus dense, plus dur et plus lourd, qui impose des équipements spécifiques et un temps de main d'œuvre plus élevé).*

Tous les produits de cette division sont inscrits en liste C dans les annexes européennes ; le différentiel pratiqué, de 22,8 % en moyenne³⁹ en 2020, compense globalement un peu plus de la moitié des surcoûts subis.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

³⁸ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

³⁹ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	440729 Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (sauf virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, sapelli et iroko) 4407996 Bois tropicaux sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre)	44092991 Lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés[...] tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout [...] 44092999 Bois profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout [...]	44181010 Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose 44181090 Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)
Liste 2014 et 2019	C	C	C
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	28,4%	28,4%	19,8%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,1%	8,1%	
Assurances			
Dotations aux amortissements	0,3%	0,3%	2,2%
Entretien et maintenance	0,2%	0,2%	2,1%
Frais de formation			0,1%
Frais de transport export	4,7%	4,7%	
Frais financiers	0,1%	0,1%	
Publicité marketing	0,1%	0,1%	
Salaires et charges	11,4%	11,4%	14,6%
Poste et télécommunication			
Energie	0,4%	0,4%	0,2%
Déchets (traitement)			
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	53,7 %	53,7 %	39,0 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

Code nomenclature	44182010 Portes et leurs cadres, chambranles et seuils réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	441840 Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)	441899 Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires [...]	442010 Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marquetés ou incrustés)
Liste 2014 et 2019	C	C	C	C
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	19,8%	28,4%	9,7%	30,0 %
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		8,1%	6,6%	
Assurances			0,2%	
Dotations aux amortissements	2,2%	0,3%	5,2%	
Entretien et maintenance	2,1%	0,2%		
Frais de formation	0,1%			
Frais de transport export		4,7%		
Frais financiers		0,1%	0,1%	
Publicité marketing		0,1%		
Salaires et charges	14,6%	11,4%	6,8%	
Poste et télécommunication			0,1%	
Energie	0,2%	0,4%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,0 %	53,7 %	28,9 %	30,0 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 440722 (Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm).

Division 17 Industrie du papier et du carton

➤ Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont en forte hausse (+33,5 %) et s'élèvent à 1,768 million d'€ en 2020. La part de marché de la production locale progresse de 1,9 point pour s'établir à 18,7 % en 2020, malgré une progression des importations de 17,1 %.

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	B	16,5%		202 179	0,0%		176 909	0,0%		-12,5%	
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	B	17,3%	1 324 185	3 883 527	25,4%	1 606 386	5 092 923	24,0%	+21,3%	31,1%	-1,4 pt
481940	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)	B	19,0%		804 297	0,0%		814 318	0,0%		1,2%	
481950	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)	B	19,0%		99 520	0,0%		98 977	0,0%		-0,5%	
481960	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)	B	19,0%		93 580	0,0%	20 400	59 639	25,5%		-36,3%	+25,5 pts
482010	Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton	B	19,0%		690 520	0,0%		532 821	0,0%		-22,8%	
482110	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées	B	19,0%		251 483	0,0%	140 998	342 256	29,2%		36,1%	+29,2 pts
482369	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)	B	19,0%		236 325	0,0%		329 329	0,0%		39,4%	
48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.	B	19,0%		286 071	0,0%		220 245	0,0%		-23,0%	
TOTAL			18,5%	1 324 185	6 547 502	16,8%	1 767 784	7 667 417	18,7%	+33,5%	17,1%	+1,9 pt

La quasi-totalité des ventes internes sont liées à la production d'**articles hygiéniques en ouate de cellulose** (position douanière **4818**). Les trois quarts des ventes consistent en du **papier hygiénique**, déclaré sous le code **48181010**, le reste étant des **essuie-mains**, déclarés sous le code **48182091**.

Cette production est assurée par une unité dont l'activité était jusqu'en 2015 essentiellement commerciale. La production réelle ne débute qu'en 2016, après avoir investi dans une ligne de fabrication de papier sanitaire et domestique à usage unique, qui a permis la création de 5 emplois (17 emplois en 2020). Les ventes internes apparaissent dans les statistiques douanières en 2018 et affichent une progression constante (+21,3 % en 2020 après +36 % en 2019).

Les statistiques douanières indiquent une part de marché apparente de 24 % en 2020 (en baisse de 1,4 point par rapport à 2019). L'opérateur estime cette part de marché à 20 % en raison d'une importation croissante (+31,1 % en 2020) et à bas coûts via les centrales d'achat des GMS.

Relève également de cette division la production d'**étiquettes** (code **482110**), avec 141 K€ de ventes internes déclarées en 2020 uniquement, les opérateurs ayant tendance à déclarer cette production également sous le code douanier 4911 (« autres imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies ») car il s'agit plus spécifiquement de travaux d'impression d'étiquettes (cf. infra).

On note des ventes internes résiduelles déclarées en 2020 sous le code **481960** qui correspondent très probablement à des erreurs de déclaration.

▾ *Les taux de surcoûts s'élèvent en moyenne⁴⁰ à 30 % pour cette division en 2020. Les différentiels pratiqués, de 17,3 % en moyenne⁴¹ pour les articles hygiéniques en ouate de cellulose et de 19 % pour les étiquettes, compensent respectivement 44 et 90 % des surcoûts subis.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

⁴⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴¹ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	4818 Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	482110 Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées
Liste 2014 et 2019	B	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	4,9%	2,1%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	16,6%	2,6%
Assurances	0,6%	0,1%
Dotations aux amortissements	11,0%	2,8%
Entretien et maintenance		0,7%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	1,6%	0,5%
Publicité marketing		
Salaires et charges	3,6%	9,8%
Poste et télécommunication	0,1%	0,6%
Energie	0,3%	0,7%
Déchets (traitement)	0,5%	0,9%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,2 %	20,8 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **4817 :** Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance
- **481940 :** Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)
- **481950 :** Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)

- *481960 : Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)*
- *482010 : Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémoires, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton*
- *482369 : Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)*
- *48239085 : Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.*

Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

➤ Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de près de 35 %, tout comme les importations qui baissent de 16 %, témoignant de l'impact particulièrement élevé de la crise sanitaire sur le secteur de l'imprimerie.

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
490591	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)	B	16,5%		225	0,0%		4 149	0,0%		1744,0%	
490599	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)	B	16,5%		13 716	0,0%		3 185	0,0%		-76,8%	
4909	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	B	16,5%	16 616	35 609	31,8%	1 302	30 224	4,1%	-92,2%	-15,1%	-27,7 pts
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller	B	16,5%		256 101	0,0%		201 349	0,0%		-21,4%	
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.	B	16,5%	3 580 289	2 109 703	62,9%	2 343 570	1 781 883	56,8%	-34,5%	-15,5%	-6,1 pts
TOTAL			16,5%	3 596 905	2 415 354	59,8%	2 344 872	2 020 790	53,7%	-34,8%	-16,3%	-6,1 pts

Deux imprimeurs locaux, dont un plus important, œuvrent sur le marché de l'imprimerie en Guyane. L'activité représente une vingtaine d'emplois.

L'essentiel des ventes internes de cette division est déclaré sous le code douanier **4911**. Il s'agit en 2020 à 70 % de **catalogues commerciaux** (code douanier **44111010**) et à 30 % d'**imprimés publicitaires** (code douanier **44111090**). Le secteur de l'imprimerie a été fortement touché par la crise, en raison notamment de l'arrêt de la production pendant le confinement et de l'annulation de la plupart des événements. En conséquence, les ventes internes de catalogues commerciaux et d'imprimés publicitaires reculent en 2020 de 34,5 % et les importations de 15,5 %.

On observe également une production complémentaire de cartes postales imprimées (code douanier **49090000**) dont les ventes internes reculent de plus de 90 % en 2020.

Signalons que le montant des importations enregistrées aux Douanes ne reflète probablement pas la réalité du marché : une partie sûrement significative des importations échappe possiblement aux contrôles douaniers du fait de la nature des produits et du développement du marché internet avec des acheminements par voie postale ou dans des valises de passagers. De plus, compte tenu de l'effet prix (les importations sont souvent deux fois moins chères que les imprimés produits localement), les opérateurs estiment que la production locale couvre environ 20 % du marché en volume.

↳ Les taux de surcoûts de la production locale relevant de cette division s'élèvent à 20,8 % en 2020. Le différentiel pratiqué, de 16,5 % pour tous les produits de l'imprimerie, permet de compenser près de 80 % des surcoûts de production.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

Code nomenclature	
4909	Cartes postales imprimées ou illustrées ; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.
Liste 2014 et 2019	B
Pm : Liste modifiée 2019	
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	2,1%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	2,6%
Assurances	0,1%
Dotations aux amortissements	2,8%
Entretien et maintenance	0,7%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,5%
Publicité marketing	
Salaires et charges	9,8%
Poste et télécommunication	0,6%
Energie	0,7%
Déchets (traitement)	0,9%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- 490591 : Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)
- 490599 : Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)

BRANCHE INDUSTRIE CHIMIQUE (NAF 38 CE)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
15	70	86 075	33 683	15 072	11 874	5 046	12 695

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 15 unités de production en 2017, qui emploient 70 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 86,1 millions d'€.

➤ Pour cette branche d'activité, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer accusent une baisse marquée en 2020 (-17,6 %), après quatre années de relative stabilité. Les importations reculant de 3,7 %, la part de marché de la production locale baisse de 1,1 point pour s'établir à 7 %.

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
282890	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)	B	19,0%		320 725	0,0%			371 329	0,0%		15,8%	
320890	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des collodions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)	B	19,0%	95 766	996 386	8,8%	100 239	87 527	693 453	11,2%	-8,6%	-30,4%	+2,4 pts
320910	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	B	20,0%	1 102 607	2 237 981	33,0%	855 812	900 296	2 162 353	29,4%	-18,3%	-3,4%	-3,6 pts
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401)	B	14,0%		9 105 502	0,0%			8 792 832	0,0%		-3,4%	
380991	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)	B	19,0%		920 440	0,0%			1 057 937	0,0%		14,9%	
TOTAL			18,2%	1 198 373	13 581 034	8,1%	956 051	987 823	13 077 904	7,0%	-17,6%	-3,7%	-1,1 pt

Les déclarations de ventes internes pour l'industrie chimique se limitent à la peinture. Elle est issue d'une unité de fabrication qui emploie 9,5 salariés en 2020 (-1,5 salarié depuis 2019).

Plus de 90 % de la production locale sont des **peintures acryliques** (« à l'eau »), déclarées sous la position douanière **320910**, le reste consiste en des **peintures glycéro** (« à l'huile »), déclarées sous la position douanière **320890**. Ces deux productions accusent une baisse sensible en 2020 (-18,3 % pour les peintures acryliques et -8,6 % pour les peintures glycéro).

Le marché de la peinture est très concurrentiel : si la peinture locale est vendue à des prix inférieurs à ceux de la métropole, elle subit une concurrence importante des peintures importées de marques nationales et des peintures antillaises vendues à bas prix sous des marques de distributeurs. Le recul des importations constaté en 2020 est un effet direct de la crise sanitaire et du confinement, la tendance étant plutôt à la hausse sur les dernières années (+35 % des importations de peinture glycéro sur la période 2015-2019 et +1,4 % des importations de peintures acryliques).

La part de marché de la production locale de peinture, estimée à environ 20 % par l'opérateur, s'élève à 25,7 % en 2020 d'après les statistiques douanières sur l'ensemble du marché des peintures (-1,3 point depuis 2019).

L'industrie chimique recouvre également trois autres produits de liste qui ne donnent jusqu'en 2020 pas lieu à déclaration de ventes internes :

- **L'eau de javel** (position douanière **282890**),
- **Les lessives, produits nettoyants et liquides vaisselle** (position douanière **3402**),
- **Les agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes** (position douanière **380991**).

Ces produits d'entretien sont des productions en projet portées par une entreprise de transformation du papier dans le cadre de sa politique de diversification. Si l'entreprise s'est fixé un démarrage effectif de la production de produits d'entretien à partir de 2023, cet objectif pourrait être décalé de quelques mois selon l'évolution des contraintes sanitaires qui entravent le déplacement de techniciens et de formateurs nécessaires à la mise en place des lignes de production.

▾ *Les taux de surcoût de cette branche sont évalués à 36,2 % en 2020⁴². Les différentiels pratiqués, de 18,2 % en moyenne⁴³, permettent de compenser la moitié des surcoûts subis.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

⁴² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴³ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	320890 Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution [...] 320910 Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	3402 Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401) 282890 Hypochlorites, chlorites et hypobromites [...] 380991 Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [...]
Liste 2014 et 2019	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	10,2%	4,9%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	7,8%	16,6%
Assurances	0,1%	0,6%
Dotations aux amortissements	3,3%	11,0%
Entretien et maintenance	0,5%	
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,6%	1,6%
Publicité marketing	0,6%	
Salaires et charges	7,6%	3,6%
Poste et télécommunication	0,3%	0,1%
Energie	0,2%	0,3%
Déchets (traitement)	0,5%	0,5%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	31,7 %	39,2 %

BRANCHE FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE AINSI QUE D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES (NAF 38 CG)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
22	114	56 596	11 698	3 921	5 834	1 042	2 391

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 22 unités de production en 2017, qui emploient 114 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 56,6 millions d'€.

➤ *Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 52,975 millions d'€ en 2020. Elles progressent de 7,4 % depuis 2019 et les importations de 9,4 %, ce qui se traduit par une relative stabilité de la part de marché de la production locale (75,5 % en 2020 contre 75,8 % en 2019).*

La branche regroupe 2 divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

➤ *Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 1,658 million d'€ en 2020. Elles progressent de 65 % en un an, portées par les ventes d'articles d'équipement pour la construction relevant de la position douanière 3925. La part de marché de la production locale gagne 3,7 points de part de marché (11,4 % en 2020), malgré une hausse de 7,1 % des importations.*

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux	A	9,0%	242 507	986 655	19,7%	131 035	1 168 965	10,1%	-46,0%	18,5%	-9,6 pts
392043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non	A	9,0%		83 766	0,0%		80 857	0,0%		-3,5%	

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
	travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)											
392051	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	A	9,0%	12 015	10 142	54,2%		39 857	0,0%	-100,0%	293,0%	-54,2 pts
3923 sauf 392310, 392340, 392390	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	B	20,0%	116 017	3 165 877	3,5%	128 196	3 592 288	3,4%	+10,5%	13,5%	-0,1 pts
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	B	17,5%	221 352	3 540 496	5,9%	1 300 478	3 433 900	27,5%	+487,5%	-3,0%	+21,6 pts
392690	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 9619)	B	19,5%	413 954	4 280 044	8,8%	98 875	4 613 557	2,1%	-76,1%	7,8%	-6,7 pts
TOTAL			15,0%	1 005 845	12 066 980	7,7%	1 658 584	12 929 424	11,4%	+64,9%	7,1%	+3,7 pts

Cette branche d'activité recouvre **divers produits en matière plastique** déclarés sous différents codes douaniers :

- Les **films plastiques adhésifs**, déclarés sous la position 3919 ou 3920,
- Les **piscines, bacs à fleurs et jardinières** en fibres de verre, déclarés sous le code 39251000,
- Les **plaques d'isolation** en polymère et autres **accessoires ou éléments structuraux** utilisés pour la construction, déclarés sous le code 392590,
- Les **bouteilles en plastiques** destinées aux producteurs locaux de jus de fruits, déclarées sous le code douanier 39233010,
- Les **plaques en plexiglass** (pour douches, climatiseurs, parois de protection antiprojection...), déclarées sous le code douanier 36269092.

La production locale, issue de **quatre opérateurs principaux**, est souvent développée en **complément de gammes** dans le cadre de la dynamique de diversification engagée par les entreprises.

Près de 80 % des ventes internes de cette division sont déclarés en 2020 sous la position douanière 3925, avec 1,300 million d'€ en 2020 contre 221 352 € en 2019. Cette très forte hausse concerne l'ensemble des produits relevant de cette position, avec :

- Une hausse de 56 % des piscines, bacs à fleurs et jardinières en fibres de verre déclarés sous le code 39251000,

- Et une multiplication par 20 des ventes internes de plaques d'isolation en polymère et autres accessoires ou éléments structuraux utilisés pour la construction, déclarés sous le code 392590.

La production locale relevant de la position douanière 3925 occupe désormais 27,5 % du marché, contre 6 % en 2019.

Les ventes internes d'articles de transport ou d'emballage en plastique (code 3923) affichent également une progression de 10,5 %. Il s'agit d'une **nouvelle activité de production de bouteilles en plastique** à destination des fabricants de jus, développée en complément de gamme par une unité de production d'eau en bouteille. La production locale reste toutefois très marginale face à l'importation, avec une part de marché stable à 3,4 % en 2020.

Les autres productions apparaissent plus fragilisées, avec un recul de 46 % des ventes internes de films plastiques adhésifs (position 3919) et de 76 % des ventes de plaques en plexiglass (position 392690).

De manière générale la production locale relevant de cette division subit, en plus de la concurrence directe des importations, une **concurrence indirecte de produits à même finalité mais issus de process de fabrication différents et relevant de positions tarifaires différentes (produits de substitution)** :

- La fabrication de piscines en fibre de verre, qui occupent environ 30 % du marché des piscines en dur, est par exemple concurrencée par des artisans qui réalisent des piscines en liner et tôles non directement similaires, ou encore les piscines hors-sols importées, qui représentent un très gros marché et qui sont vendues à prix très compétitifs en grandes surfaces,
- De même, les jardinières en fibre de verre sont indirectement concurrencées par des jardinières en béton ou en plastique,
- Tout comme les plaques d'isolation en polymère, indirectement concurrencées par les isolants en laine de roche ou en laine de verre importés.

➤ *Les taux de surcoût de cette division s'élèvent à 34,1% en 2020⁴⁴. Cette activité est particulièrement concernée par les effets de taille, qui engendrent des surcoûts importants pour l'achat de matières premières et qui se traduisent par un surdimensionnement des outils de production au regard de la taille du marché. Beaucoup d'opérateurs se voient dans l'obligation de diversifier leur production pour mieux rentabiliser leurs investissements. Les différentiels pratiqués, qui s'élèvent en moyenne à 15 % pour l'ensemble des produits de cette division⁴⁵, compensent 44% des surcoûts subis.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

⁴⁴ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴⁵ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	3919 Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux [...] 392051 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire [...]	3923 Sauf 392310, 392340 et 392390 Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	3925 Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	392690 Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 9619)
Liste 2014 et 2019	A	B	B	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT*</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	11,5%	14,9%	7,9%	11,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	3,4%	7,8%	5,1%	7,5%
Assurances	0,5%	1,1%	0,8%	0,4%
Dotations aux amortissements	6,0%	8,0%	3,0%	6,5%
Entretien et maintenance		1,3%	0,4%	
Frais de formation				
Frais de transport export			0,5%	
Frais financiers	0,3%	0,3%	1,0%	0,3%
Publicité marketing			0,1%	0,1%
Salaires et charges	9,3%	8,2%	9,1%	8,6%
Poste et télécommunication	0,1%	0,1%		0,1%
Energie	0,1%	0,6%		0,2%
Déchets (traitement)	0,5%			
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	31,7 %	42,3 %	27,8%	34,7 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 392043 (Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)).

Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

➤ Les ventes internes de cette division enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont les plus importantes du secteur des industries manufacturières, avec 51,316 millions d'€ déclarés en 2020. Elles progressent de 6,2 % en 2020, mais l'augmentation des importations (+16,9 %) se traduit par une baisse de 0,7 point de la part de marché de la production locale, qui reste toutefois dominante du fait de la nature même des produits (pondéreux), avec 92,3 % de part de marché en 2020.

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
25232900	Ciment portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments portland blancs, même colorés artificiellement)	Int. 2019 : A	9,0%	15 676 999	482 386	97,0%	17 364 544	556 565	96,9%	+10,8%	15,4%	-0,1 pt
382450	Mortiers et bétons, non réfractaires	A	10,0%	20 899 718	966 444	95,6%	20 600 920	868 172	96,0%	-1,4%	-10,2%	+0,4 pt
680223	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)	B	16,5%		35 764	0,0%		8 167	0,0%		-77,2%	
680229	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'excl. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 680210 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	B	16,5%		50 067	0,0%		28 856	0,0%		-42,4%	
680293	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé (sauf ouvrages du 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	B	16,5%		47 282	0,0%		58 183	0,0%		23,1%	
680299	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées (sauf ouvrages du 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	B	16,5%		87 667	0,0%		74 151	0,0%		-15,4%	
681011	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	A	10,0%	11 377 256	813 833	93,3%	13 025 183	896 674	93,6%	+14,5%	10,2%	+0,2 pt
681019	Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	B	17,5%		260 253	0,0%		844 526	0,0%		224,5%	
6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.	B	14,0%		24 365	0,0%		240 067	0,0%		885,3%	
691200	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	Int. 2019 : B	16,5%	1 101	363 056	0,3%	74	278 449	0,0%	-93,3%	-23,3%	-0,3 pt
70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	B	19,0%	265 379	279 847	48,7%	259 082	154 257	62,7%	-2,4%	-44,9%	+14,0 pts

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs (autre que les miroirs optiques, travaillés optiquement et les miroirs de > 100 ans)	B	17,3%	84 102	267 727	23,9%	66 555	292 831	18,5%	-20,9%	9,4%	-5,4 pt
TOTAL			14,9%	48 304 555	3 678 691	92,9%	51 316 358	4 300 898	92,3%	+6,2%	16,9%	-0,7 pt

Cette activité est dominée par trois productions :

- Le **ciment**, déclaré sous le code douanier **25232900** qui a été introduit dans les annexes européennes lors de la décision modificative de 2019. Sa fabrication est assurée par un opérateur industriel. L'activité représente **une petite trentaine d'emplois directs et une trentaine d'emplois indirects** supplémentaires (intérimaires, production de sable, transport de matières premières, maintenance, nettoyage...).
Près de 90 000 tonnes de ciment sont produites en moyenne chaque année, avec des variations de plus ou moins 12 % en moyenne selon les années et le dynamisme du marché de la construction. Après une année de baisse en 2019 (-13 %), les ventes internes rebondissent en 2020 (+10,8 %).
La production locale subit la concurrence du ciment importé en sacs ou en bigs bags via deux importateurs principaux, qui permet entre autres d'écouler le surplus de production de certains pays (Portugal notamment), vendu à un prix volontairement 10 % inférieur au ciment local et utilisé parfois pour certains chantiers de la commande publique. Le ciment importé progresse ainsi de 46 % en volume et de 15 % en valeur en 2020. Si la part de marché apparente (telle qu'elle ressort des statistiques douanières) reste relativement stable (-0,1 point), avec 96,9 % de part de marché apparente en 2020, l'opérateur estime la part de marché de la production locale à 94 % en 2019 et de l'ordre de 93 % en 2020.
- Le **béton** (code douanier **382450**) est produit par **8 centrales à béton** détenues par **4 opérateurs (bientôt 6)**. L'activité représente entre **60 et 80 emplois directs et 150 emplois indirects** (transport essentiellement). Les ventes internes reculent de 1,4 % et les importations de 10,2 %, ce qui permet à la production locale de gagner 0,4 point de part de marché. A noter que les caractéristiques même du produit le protègent de l'importation, qui reste très contenue et consiste essentiellement en des mortiers et bétons non réfractaires déclarés sous le code douanier 38245090, tandis que la production locale consiste en du béton prêt à la coulée déclaré sous le code douanier 38245010.
- Les **blocs, parpaings, et autres ouvrages en béton et en ciment** à destination de la construction ou du génie civil, déclarés sous le code douanier **681011** sont produits par **4 opérateurs** principaux, aux côtés desquels opère **un fabricant de briques de terre compressée (BTC)** en dessous du seuil de redevabilité mais dont la production relève de cette position douanière car le produit fini est stabilisé avec du ciment (la terre étant un granulats la production est considérée comme un ouvrage en béton). L'activité représente **50 emplois directs et autant d'emplois indirects**. Elle est également très dépendante du marché de la construction ; les ventes internes progressent en 2020 de 14,5 % et les importations de 10,2 %. La production locale est dominante, avec une part de marché de 93,6 % (+0,2 point par rapport à 2019).

Signalons qu'une partie de la production locale est également concurrencée par les produits en béton préfabriqués importés sous les positions tarifaires 681091 et 681099.

A ces productions dominantes s'ajoutent :

- La fabrication de **plan de travail pour les cuisines et salles de bain**, déclarées sous la position douanière **681019**. Elle est assurée par **4 opérateurs** et représente une **quinzaine d'emplois**. La production a fortement été impactée par les mouvements sociaux de 2017 et les opérateurs se retrouvent depuis sous le seuil de redevabilité de l'octroi de mer.
- La taille et le façonnage de **pièces funéraires** (codes douaniers **680223**, **680229**, **680293** et **680299**), assurée par un opérateur dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil de redevabilité.

Relèvent également de cette division de la NAF les activités de **verrerie-miroiterie** (codes douaniers **7006** et **7009**), qui concernent **trois opérateurs locaux**, dont un leader, pour une **dizaine d'emplois** au total.

- Les ventes internes de **plaques de verre** (code **70060090**), permettant de garnir les portes et fenêtres, mais également les parois de douche etc., suivent une tendance baissière : elles baissent de 2,4 % en 2020 après avoir reculé de moitié entre 2015 et 2019. Toutefois, la baisse marquée des importations en 2020 (-45 %), se traduit par un gain de 14 points de parts de marché de la production locale, qui s'établit à 62,7 % en 2020. A noter toutefois que la baisse des importations enregistrées en 2020 résulterait davantage de la crise sanitaire que d'une tendance de fond, les importations ayant été multipliées par 6 sur la période 2015-2019.
- La production de **miroirs** pour rétroviseurs ou équipements de type salles de gymnastique (code douanier **7009**) affiche également une forte baisse (-20,9 %) tandis que les importations progressent de 9,4 %. La part de marché de la production locale perd 5,4 points pour s'établir à 18,5 % en 2020.

Apparaissent enfin au sein de cette division des ventes résiduelles d'**articles de vaisselle ou de ménage en céramique**, déclarées sous le code douanier **691200** introduit dans les annexes européennes lors de la décision modificative de 2019. La production locale consiste en fait en de la **sérigraphie**, développée en complément de gamme par une entreprise principale qui œuvre essentiellement sur le marché de l'habillement.

↳ *Les taux de surcoût de cette division s'élèvent à 26,6 en 2020 ⁴⁶. Les différentiels pratiqués, qui s'élèvent en moyenne à 14,9 % sur l'ensemble des produits relevant de cette division⁴⁷, compensent globalement 56 % des surcoûts subis. Cette moyenne cache toutefois de fortes disparités au sein de cette division : les différentiels pratiqués ne compensent que 30 % des surcoûts pour le béton, un peu plus du tiers pour le ciment, les blocs et briques pour la construction, 60 % pour la verrerie-miroiterie et les trois quarts des surcoûts pour la taille et le façonnage de pièces funéraires.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

⁴⁶ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴⁷ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	25232900 Ciment portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments portland blancs, même colorés artificiellement)	382450 Mortiers et bétons, non réfractaires	680223 Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie [...] 680229 Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie [...] 680293 Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé [...] 680299 Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées [...]
Liste 2014 et 2019	A	A	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	17,4%	30,5%	2,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	2,0%	1,1%	5,1%
Assurances		0,1%	0,4%
Dotations aux amortissements	0,9%	0,8%	3,5%
Entretien et maintenance	1,0%	0,6%	0,4%
Frais de formation			
Frais de transport export			
Frais financiers			0,3%
Publicité marketing	0,1%		
Salaires et charges	2,9%	0,9%	9,2%
Poste et télécommunication			0,5%
Energie			0,2%
Déchets (traitement)	0,1 %		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	24,4 %	34,0 %	22,3 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

Code nomenclature	681011 Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	681019 Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	691200 Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine [...]	70060090 Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières [...] 7009 Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs [...]
Liste 2014 et 2019	A	B		B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	20,7%	23,9%	18,1%	11,5%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,7%			3,4%
Assurances	0,1%			0,5%
Dotations aux amortissements	1,6%	3,4%	4,7%	6,0%
Entretien et maintenance	0,6%	1,9%	2,8%	
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers		0,4%		0,3%
Publicité marketing				
Salaires et charges	2,2%			9,3%
Poste et télécommunication	0,2%			0,1%
Energie	0,2%			0,1%
Déchets (traitement)				0,5%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	26,3 %	29,6 %	25,6 %	31,7 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 6815 (Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.)

BRANCHE METALLURGIE ET FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES A L'EXCEPTION DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS (NAF 38 CH)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
81	395	66 527	19 405	4 795	11 946	2 635	2 261

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 81 unités de production en 2017 qui emploient 395 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 66,5 millions d'€.

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 40,592 millions d'€ en 2020. Elles progressent de 9,1 % en 2020 tandis que les importations se rétractent de 25,3 %. En conséquence, la part de marché de la production locale gagne 9,1 points pour s'établir à 44,9 % en 2020.

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 complétées	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	B	14,4%	39 789	39 789	6 403 059	0,6%	57 447	6 509 945	0,9%	+44,4%	1,7%	+0,3 pt
721420	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	B	9,0%	517 232	517 232	773 543	40,1%	675 321	1 161 265	36,8%	+30,6%	50,1%	-3,3 pts
721499	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	B	16,5%			17 824	0,0%		112 273	0,0%		529,9%	
7215	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.	A	9,0%			13 115	0,0%		5 305	0,0%		-59,6%	
7216	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.	B	9,0%			1 365 785	0,0%		1 039 687	0,0%		-23,9%	
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	B	16,5%			1 620 920	0,0%		315	0,0%		-100,0%	
7306	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	B	16,5%			1 806 069	0,0%		1 945 858	0,0%		7,7%	

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 complétées	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019- 20	Evol. Part de marché 2019-20
730810	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	B	16,5%			483 273	0,0%		52 320	0,0%		-89,2%	
730830	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	B	16,5%	450 969	450 969	1 635 740	21,6%	497 175	879 154	36,1%	+10,2%	-46,3%	+14,5 pts
730890	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et à l'excl. du matériel d'échafaudage, de coffrage et d'étayage)	B	16,5%	15 713 115	15 713 115	26 452 677	37,3%	15 674 298	12 236 847	56,2%	-0,2%	-53,7%	+18,9 pts
7309	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type "conteneurs" spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)	B	16,5%			3 252 451	0,0%		1 831 977	0,0%		-43,7%	
7310 sauf 73102111 et 73102119	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.	B	16,5%			987 273	0,0%		82 649	0,0%		-91,6%	
7314	Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil.)	B	16,5%	3 374 301	3 374 301	1 439 159	70,1%	4 039 367	2 534 248	61,4%	+19,7%	76,1%	-8,7 pts
73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	B	16,5%			5 272 479	0,0%		4 491 238	0,0%		-14,8%	
7411	Tubes et tuyaux en cuivre	B	16,5%			166 344	0,0%		435 339	0,0%		161,7%	
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre	B	16,5%			721 463	0,0%		818 631	0,0%		13,5%	
7604	Barres et profilés en aluminium, n.d.a.	B	17,0%	3 726	3 726	4 057 879	0,1%	969	4 232 112	0,0%	-74,0%	4,3%	-0,1 pt
7606 sauf 760691	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)	A	9,0%			1 523 398	0,0%		1 205 719	0,0%		-20,9%	
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décorations pour sapin de Noël)	B	16,5%			342 745	0,0%		299 694	0,0%		-12,6%	
761010	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	B	19,0%	12 430 513	9 831 065	1 092 805	90,0%	15 214 401	1 297 095	91,3%	+37,9%	18,7%	+1,3 pt
761090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a.; (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils)	B	19,0%	1 984 754	1 984 754	3 428 062	36,7%	1 593 756	2 398 149	39,9%	-19,7%	-30,0%	+3,3 pts
761210	Étuis tubulaires souples en aluminium	B	16,5%										
76129030	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, d'une contenance <= 300 l	B	16,5%			36 842	0,0%		42 061	0,0%		14,2%	

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2019 complétées	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019- 20	Evol. Part de marché 2019-20
76129080	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)	B	16,5%			95 315	0,0%		38 305	0,0%		-59,8%	
761691	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)	B	16,5%			38 993	0,0%		5 363	0,0%		-86,2%	
761699	Ouvrages en aluminium, n.d.a.	B	16,5%		2 599 448	1 351 690	65,8%		1 895 395	46,7%	-36,2%	40,2%	-19,1 pts
7907	Ouvrages en zinc, n.d.a.	B	14,0%			871 470	0,0%		11 751	0,0%		-98,7%	
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)	B	14,0%			247 896	0,0%		271 467	0,0%		9,5%	
94069010	Résidences mobiles (mobile homes), même incomplètes ou non assemblées	C	19,0%			53 852	0,0%		266 671	0,0%		395,2%	
94069038	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'excl. des résidences mobiles et des serres)	C	19,0%		2 706 625	1 219 443	68,9%	2 839 642	3 758 835	43,0%	+4,9%	208,2%	-25,9 pts
TOTAL			15,6%	34 514 399	37 221 024	66 771 564	35,8%	40 592 376	49 859 668	44,9%	+9,1%	-25,3%	+9,1 pts

Deux productions dominent cette branche d'activité : les menuiseries en aluminium et les constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier :

- La fabrication de **menuiseries en aluminium** (code douanier **761010**) concerne une **quinzaine d'entreprises** structurées aux côtés desquelles œuvrent **plusieurs artisans**. L'activité représente **200 emplois directs** et une **cinquantaine d'emplois indirects** (poseurs, sous-traitants...). Le marché intérieur est très volatile : la commande privée est très faible et la commande publique instable d'une année à l'autre. Conséquence d'une reprise de l'activité du BTP en 2020, les ventes internes rebondissent de près de 38 %, après une baisse observée en 2019. Les importations repartent également à la hausse (+18,7 %, après -37 % en 2019). La part de marché de la production locale de menuiseries aluminium reste relativement stable (+1,3 %) et domine assez largement le marché car la commande publique ne sollicite quasiment pas de menuiserie bois et les normes requises la protège des importations de Chine.

Cette activité donne également lieu à des productions complémentaires davantage exposées aux importations :

- Les **ouvrages en aluminium non dénommé ailleurs** (code douaniers et **761699**), qui consistent en des produits complémentaires aux menuiseries aluminium (rambardes, garde-fous, volets roulants...).

Aucune vente interne n'est déclarée aux douanes mais les enquêtes de terrain révèlent une production locale qui s'élève à 1,594 millions d'€ en 2020, en recul de 36 % depuis 2019 (l'opérateur déclarant toute sa production jusqu'en 2020 inclus sous le code douanier 76101000). Les importations enregistrées sous ce code douanier progressent en 2020 de 40 %, se traduisant par un recul de 19 points de la part de marché de la production locale, qui s'établit à 46,7 % en 2020.

- Les **constructions et parties de constructions**, en aluminium (code douanier **761090**), dont les ventes internes reculent de 19,7 % en 2020 et les importations de 30 %. La production locale gagne 3,3 points de parts de marché et couvre près de 40 % du marché en 2020.

A noter que sont également déclarées sous le code douanier **76109090** des **gouttières en aluminium** (matériaux hors service de pose). Il existe **6 gouttiéristes** en Guyane qui fabriquent et posent des gouttières. L'activité représente une **cinquantaine d'emplois**. Le marché est en progression, tiré par une demande locale qui se tourne de plus en plus vers la gouttière en aluminium fabriquée localement plutôt que les gouttières importées en PVC moins adaptées au climat local (pluies abondantes). Les gouttières en aluminium sont également bien plus compétitives que les gouttières PVC importées (34 % moins chères). La production locale fait toutefois face à une concurrence accrue de couvreurs qui procèdent à des pratiques de dumping sur les gouttières en aluminium en les intégrant dans des marchés plus importants.

La part de marché de la production locale de gouttières en aluminium n'est pas lisible à travers les statistiques douanières, car le code douanier 76109090 intègre de nombreux produits en aluminium. De plus, le marché de la gouttière s'appréhende à travers d'autres codes douaniers potentiellement concurrents, notamment les gouttières en PVC importées sous le code SH6 392590. Les opérateurs estiment que la production locale de gouttières en aluminium couvrirait 80 % du marché de la gouttière en Guyane.

Cette activité est associée à des productions complémentaires :

- Les **tuyaux en aluminium** ronds grands formats pour les descentes de gouttières, déclarés sous le code **7604** (969 € de ventes internes en 2020 contre 3 726 € en 2019) ;
- Les **gouttières en zinc**, déclarées sous le code douanier **7907**, produites par morceaux par un gouttiériste local leader sur le marché et soudés directement sur la construction. Aucune vente interne n'est déclarée sur la période observée car les gouttières en zinc sont fabriquées très ponctuellement dans le cadre de marchés de rénovation de bâtiments historiques.

- Les **constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier**, avec 15,674 millions d'€ déclarés en 2020 sous le code douanier **730890**, recouvrent deux types de produits : les **tôles (acier plat) pour les toitures**, déclarées sous le code douanier **73089059**, et les **armatures métalliques**, déclarées sous le code douanier **73089098**. Il existe **trois producteurs locaux**, l'activité représente une **quarantaine d'emplois**. La production locale reste stable en 2020 (-0,2 %). Si les importations affichent une baisse prononcée de 54 %, la production locale subit tout de même une concurrence des produits importés, vendus à des prix 15 à 20 % inférieurs. Elle reste dominante sur le marché des tôles pour toitures mais doit faire face à une hausse des importations de charpentes complètes (comprenant notamment des tôles).

Relève également cette branche d'activité la fabrication de **treillis soudés**, déclarés sous le code douanier **73143100**, par un opérateur local qui emploie 35 salariés en 2020 (-5 salariés par rapport à 2019). Si les ventes internes progressent de 19,7 %, les importations affichent une hausse plus marquée de 76 %, ce qui entraîne un recul de 8,7 points de la part de marché de la production locale, qui s'établit à 61,4 % en 2020, contre 70,1 % en 2019.

Trois autres productions plus marginales à destination des entreprises du BTP font également l'objet de déclaration de ventes internes :

- Les **produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés** déclarés sous le code douanier **7210**, qui occupent une part de marché très marginale (0,9 % en 2020) ;
- Les **barres métalliques**, déclarées sous le code douanier **721420**. La production est en hausse, avec une progression de 30,6 % des ventes internes en 2020 mais l'augmentation de 50 % des importations affecte la part de marché de la production locale (36,8 % en 2020 contre 40,1 % en 2019).
- Les **portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier**, déclarés sous le code douanier **730830**, dont les ventes internes progressent significativement depuis 3 années consécutives (+10,2 % en 2020, après +118 % en 2019 et +134 % en 2018), au dépend des importations qui reculent de 46,3 % en 2020. La production locale couvre 36,1 % du marché en 2020 (+14,5 points depuis 2019).

Cette branche d'activité recouvre également la **construction de structures modulaires**, déclarées sous le code douanier **94069038**⁴⁸. Elle est issue d'une unité de fabrication qui emploie **13 salariés en 2020** (14 en 2019). Ces structures répondent essentiellement aux besoins de construction d'équipements (écoles, collèges, lycées) et, de manière plus marginale, aux besoins d'agrandissement d'entreprises privées. Un nouveau marché est en train de se dessiner en Guyane pour répondre aux très forts besoins de logements et résorber l'habitat indigne.

La production locale de structures modulaires suit ainsi une tendance à la hausse, avec une progression de près de 5 % des ventes internes en 2020. Elle fait toutefois face à l'augmentation particulièrement marquée des importations qui ont été multipliées par 3 en 2020. 4 à 5 sociétés sont en effet positionnées sur les mêmes appels d'offre et ne travaillent qu'avec des produits importés qu'elles assemblent sur place dans le cadre de prestations sous-traitées à des prix relativement similaires à la production locale. La part de marché tombe à 43 % en 2020, après avoir été de 69 % en 2019.

Cette activité peut recouvrir partiellement la production de **résidences mobiles** (position douanière **94069010**⁴⁹), la nomenclature ne précisant pas si ces résidences sont réalisées principalement en bois ou en fer et acier) ; les opérateurs de constructions préfabriquées en bois ou en métal ayant la capacité d'en fabriquer dès que le marché sera mûr, la demande potentielle étant réelle en regard des habitats de fortune qui représentent encore 3,9 % des logements en 2013⁵⁰.

Relève enfin cette branche d'activité la production locale de **couteaux** (position douanière **8211**), issue d'un seul coutelier en Guyane (seul coutelier d'Outre-mer), qui s'approvisionne exclusivement en essences de bois de la forêt Guyanaise pour le manche et en acier provenant de coutelleries de Thiers pour la lame. L'établissement, qui bénéficie du label « Entreprise du Patrimoine vivant », propose une gamme de produits ayant chacun leur utilité comme le système de verrouillage « le Moustic », le Titou, le sabre de Guyane et différents modèles de couteau. L'entreprise, qui existe depuis 25 ans, était trois fois plus importante jusqu'en 2006, avec 6 salariés et des exportations jusqu'au Canada et aux USA. Les grèves respectives de 2006 puis de 2010 ont entraîné une réduction de moitié des effectifs.

⁴⁸ À la suite de modification de la nomenclature douanière en 2017 (ancien code : 94060038)

⁴⁹ À la suite de modification de la nomenclature douanière en 2017 (ancien code : 94060011)

⁵⁰ Source : Insee Dossier N°4 « Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins », mai 2017

L'abaissement du seuil de redevabilité d'octroi de mer en 2014 a ensuite fortement impacté l'entreprise, qui maintient depuis volontairement son chiffre d'affaires en dessous du seuil et n'emploie aujourd'hui plus qu'un seul salarié.

▾ *Les taux de surcoût de cette branche d'activité, évalués à 26,1 % en 2020⁵¹, sont globalement compensés à 60 % par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 15,6 %⁵².*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

⁵¹ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁵² Moyenne arithmétique

Code nomenclature	7210 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	721420 Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	730830 Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier 730890 Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. [...]	7314 Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier ; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier [...]
Liste 2014 et 2019	A	B	B	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	9,6%	5,9%	6,4%	5,9%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		13,1%	13,1%	13,1%
Assurances		0,2%	0,2%	0,2%
Dotations aux amortissements	3,2%	3,3%	3,3%	3,3%
Entretien et maintenance	1,6%	0,3%	0,3%	0,3%
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	1,4%	0,2%	0,2%	0,2%
Publicité marketing				
Salaires et charges		4,9%	4,9%	4,9%
Poste et télécommunication		0,1%	0,1%	0,1%
Energie		0,1%	0,1%	0,1%
Déchets (traitement)		0,3%	0,1%	0,3%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	15,8 %	28,4 %	28,9 %	28,4 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

Code nomenclature	7604 Barres et profilés en aluminium, n.d.a.	761010 Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	761090 Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a [...]	761699 Ouvrages en aluminium, n.d.a.
Liste 2014 et 2019	B	B	B	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,2%	11,6%	9,7%	7,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,4%	3,4%	6,6%	2,9%
Assurances	0,5%	0,5%	0,2%	1,0%
Dotations aux amortissements	0,6%	6,0%	5,2%	3,2%
Entretien et maintenance	0,5%			1,1%
Frais de formation				
Frais de transport export				0,1%
Frais financiers	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%
Publicité marketing	0,3%			
Salaires et charges	6,0%	9,3%	6,8%	3,5%
Poste et télécommunication	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Energie	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%
Déchets (traitement)		0,4%		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %	31,7 %	28,9 %	19,5 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

Code nomenclature	7907 Ouvrages en zinc, n.d.a.	8211 Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs	94060011 Résidences mobiles	94060038 Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier
Liste 2014 et 2019	B	B	C	C
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,2%	17,9%	9,7%	14,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,4%	5,4%	6,6%	8,1%
Assurances	0,5%	0,6%	0,2%	
Dotations aux amortissements	0,6%	1,6%	5,2%	4,2%
Entretien et maintenance	0,5%			
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,1%	0,6%	0,1%	
Publicité marketing	0,3%			0,2%
Salaires et charges	6,0%		6,8%	4,5%
Poste et télécommunication	0,1%	0,6%	0,1%	
Energie	0,1%	0,5%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %	27,2 %	28,9 %	31,4 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **721499 : Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)**
- **7215 : Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.**
- **7216 : Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.**
- **7301 : Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier**

- *7306 : Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)*
- *730810 : Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier*
- *7309 : Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type "conteneurs" spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)*
- *7310 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.*
- *73269098 : Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.*
- *7411 : Tubes et tuyaux en cuivre*
- *7412 : Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre*
- *7606 (sauf 760691) : Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)*
- *7607 : Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décorations pour sapin de Noël)*
- *761210 : Étuis tubulaires souples en aluminium*
- *76129030 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, d'une contenance <= 300 l*
- *76129080 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)*
- *761691 : Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)*

BRANCHE FABRICATION DE MACHINES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS N.C.A. (NAF 38 CJ - CK - CL)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
10	6	935	406	292	83	21	198

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 10 unités de production en 2017 qui emploient 6 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 0,935 million d'€.

➤ *Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 824 K€ en 2020, en baisse de près de 14 %. La part de marché de la production locale reste marginale mais progresse de 4 points sous l'effet d'un repli des importations.*

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
8421210090	Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	B	19,0%	866 708		100,0%	797 441		100,0%	-8,0%		
853710	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension >= 1000 V	B	19,0%		7 452 955	0,0%		4 252 215	0,0%		-42,9%	
940520	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	B	19,0%		318 563	0,0%		233 442	0,0%		-26,7%	
940540	Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.	B	19,0%		2 904 824	0,0%		1 958 482	0,0%		-32,6%	
940560	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure	A	9,0%	90 182	425 718	17,5%	27 006	176 719	13,3%	-70,1%	-58,5%	-4,2 pts
TOTAL			17,0%	956 890	11 102 060	7,9%	824 447	6 620 858	11,1%	-13,8%	-40,4%	+3,1 pts

La production locale relevant de cette branche d'activité recouvre divers produits :

- La fabrication **d'appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux** (code douanier 8421210090). Cette production relativement récente est assurée par une entreprise utilisant de la fibre de coco pour une filtration naturelle, sans produits chimiques. Ce code étant défini à 10 chiffres, la part de marché apparente s'élève à 100%. Toutefois, pour une analyse plus juste de la situation concurrentielle, il convient de prendre en compte l'importation du code NC8 84212100 qui s'élève à 2 302 309 € en 2020 et au sein duquel figurent les véritables concurrents à cette production que sont les microstations chimiques importées à bas coût. La part de marché réelle s'en trouve considérablement diminuée et s'établit à 26 % en 2020, en recul de 2 points par rapport à 2019, les importations affichant une légère hausse de 1,5 %.
- La fabrication d'**armoires électriques** (position douanière **85371098**) est assurée par deux opérateurs locaux dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer. La production locale devrait progresser dans les années à venir, un des opérateurs souhaitant prendre des parts de marché aux entreprises de BTP qui se fournissent aujourd'hui exclusivement auprès de l'importation, l'objectif étant de doubler sa production d'ici les 2 à 3 prochaines années.
- Les **lampadaires solaires** (position douanière **94054099**) sont fabriqués par une unité spécialisée dans l'éclairage photovoltaïque qui emploie 4 salariés et dont le chiffre d'affaires de production est inférieur au seuil de redevabilité. La production locale de lampadaires solaires a débuté en 2013, elle s'établit à une centaine d'unités depuis 2017. Il s'agit d'un marché de niche : la production locale est fortement concurrencée par l'importation de Chine pour le marché des particuliers (moins chers de 25 %) ou d'Europe, et de nombreuses entreprises de BTP se fournissent directement auprès de produits européens dans le cadre des marchés publics.
- Les **enseignes lumineuses** enfin, déclarées sous le code douanier **94056080**, sont fabriquées par une entreprise. Il s'agit d'une production développée en complément de gamme qui évolue de manière contrastée selon les années. La crise sanitaire a particulièrement impacté la demande locale : les ventes internes reculent de 70 % en 2020 après une forte hausse en 2019 (+141 %), tout comme les importations qui se replient de 58,5 %. La part de marché de la production locale baisse de 4,2 points pour s'établir à 13,3 % en 2020.

↳ *Les taux de surcoût de cette branche d'activité, évalués à 27,3% en 2020⁵³, sont compensés à hauteur de 62% par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 17,0 %⁵⁴. A noter que le différentiel pratiqué de 9 % pour les enseignes lumineuses (contre 19,0 % pour le reste des produits), ne compense que 31 % des surcoûts subis.*

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

⁵³ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁵⁴ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	8421210090 Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	853710 Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension >= 1000 V	940540 Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.	940560 Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure
Liste 2014 et 2019	B	B	B	A
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	7,0%	6,7%	13,0%	9,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	3,6%	9,2%	3,3%	6,6%
Assurances	2,6%	0,5%	0,4%	0,2%
Dotations aux amortissements	0,9%	0,3%	3,2%	5,2%
Entretien et maintenance	0,4%	1,2%	2,3%	
Frais de formation				
Frais de transport export	0,5%			
Frais financiers	1,9%	0,2%	0,3%	0,1%
Publicité marketing	0,2%		2,5%	
Salaires et charges	11,5%	1,2%	6,4%	6,8%
Poste et télécommunication	0,1%	0,7%	0,1%	0,1%
Energie		0,2%		0,2%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	28,7%	20,2 %	31,5 %	28,9 %

* SURCOUTS CALCULES SUR LES ANNEES ANTERIEURES A 2020

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 940520 (Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques).

BRANCHE. AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ; REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS (NAF 38 CM)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2017

Nb d'unités légales	Effectif en ETP	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
180	378	56 040	25 173	2 575	16 747	5 444	585

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 180 unités de production en 2017 qui emploient 378 ETP et réalisent un chiffre d'affaires de 56 millions d'€.

➤ *La production locale relevant de cette branche d'activité a été particulièrement fragilisée par les importations agressives. Les ventes internes ont reculé brutalement dès 2017, avec l'arrêt de la production de meubles et le retrait progressif de la production de matelas. En 2020, aucune vente interne n'est déclarée à l'administration des douanes.*

CODE LISTE 2014 + 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2020 (moy.)	VENTES INTERNES 2019 (sources Douanes)	IMPORT 2019 (sources Douanes)	Part de marché 2019	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	Evol. ventes internes 2019-20	Evol. Import 2019-20	Evol. Part de marché 2019-20
940330	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	Int. 2019 : B	19,0%		901 635	0,0%		764 718	0,0%		-15,2%	
940360	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	Int. 2019 : B	19,0%		4 927 292	0,0%		4 327 952	0,0%		-12,2%	
94034010	Éléments de cuisines	C	14,0%		1 072 537	0,0%		864 174	0,0%		-19,4%	
94035000	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)	Int. 2019 : B	19,0%		2 775 584	0,0%		2 436 378	0,0%		-12,2%	
94039030	Parties de meubles en bois, autres que sièges, n.d.a.	Int. 2019 : B	19,0%		424 018	0,0%		385 600	0,0%		-9,1%	
940421	Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires	B	19,0%	149 040	167 532	47,1%		492 734	0,0%	-100,0%	194,1%	-47,1 pts
TOTAL			18,2%	149 040	10 268 598	1,4%	-	9 271 556	0,0%	-100,0%	-9,7%	-1,4 pts

À la suite de la fermeture d'un fabricant de meubles en bois et d'éléments de cuisine en 2017, les matelas en mousse représentaient l'unique production locale déclarée aux douanes jusqu'en 2019. L'activité était relativement stable (6 000 à 8 000 matelas par an) jusqu'en 2018, année au cours de laquelle le principal client, un grand importateur-distributeur, a trouvé un fournisseur chinois capable de lui fournir des matelas pouvant être vendus à un prix grand public équivalent au prix de vente de l'industriel local au distributeur. Les ventes internes reculent dès 2018 (baisse de -38 % en 2018, suivie de -25 % en 2019) avant de disparaître des statistiques douanières en 2020. Les perspectives de rebond sont très réduites compte-tenu des importations ultra compétitives.

➤ **Les taux de surcoût subis par la production locale de matelas, évalués à 41,8 % en 2019, sont compensés à hauteur de 45 % par le différentiel pratiqué de 19 %.**

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit (surcoûts calculés pour l'année 2019).

Code nomenclature	940421 Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires
Liste 2014 et 2019	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	16,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,4%
Assurances	0,9%
Dotations aux amortissements	8,4%
Entretien et maintenance	0,3%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,3%
Publicité marketing	0,8%
Salaires et charges	4,5%
Poste et télécommunication	1,0%
Energie	0,5%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	41,8 %

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- *940330 Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.*
- *940360 Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.*
- *94034010 Éléments de cuisines*
- *94035000 Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)*
- *94039030 Parties de meubles en bois, autres que sièges, n.d.a.*

1- Echantillonnage et conduite des enquêtes

1.1- ECHANTILLONNAGE

L'identification des entreprises sollicitées s'est faite sur la base des critères suivants, mixant l'approche entreprise et l'approche secteur et produit :

- ❖ **Représentativité de l'activité de production régionale,**
- ❖ **Maximisation du nombre de produits de liste concernés.**

Cet échantillon reconduit largement celui élaboré dans le cadre du rapport de reconduction, ceci aux fins d'assurer la continuité des analyses.

Comme pour 2019, le panel 2020 a donc été limité en termes de nombre d'entreprise du même secteur mais élargi en termes de produits. Il recouvre **44 entreprises, dont 24 ont répondu à l'enquête 2020.**

Par ailleurs, certains surcoûts des produits issus de l'agriculture calculés dans le cadre du rapport de reconduction ont été reconduits, ces surcoûts ne variant pas d'une année à l'autre car calculés sur la base de référentiel technico-économique

Enfin, les surcoûts de la pêche ont été également reconduits, l'actualisation des valeurs pêchées en 2019 et en 2020 n'étant pas disponible sur le site de l'IFREMER.

1.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET METHODE DE TRAITEMENT

L'élaboration du questionnaire se fonde sur les objectifs à atteindre. Ceux-ci concernent :

1- La quantification des surcoûts qui justifient des différentiels de taxation et donc la dépense fiscale consentie :

- Identification des postes de charges d'exploitation des entreprises dont relèvent les surcoûts : pour cela nous nous sommes référés aux 18 catégories de coûts identifiés dans le cadre d'une étude commandée par la Commission Européenne en 2006. Cette approche ayant l'avantage d'être reconnue par l'Union Européenne comme justifiant de la situation particulière des régions ultrapériphériques et de leurs « handicaps » structurels,
- Identification des 18 catégories correspondent à 10 postes de charge d'une entreprise, comme l'indique le tableau ci-après.

Catégories de surcoûts identifiées dans le cadre de l'étude de la Commission Européenne et postes de charge concernés

Catégorie de coûts	Poste de charge concerné
Coûts des intrants importés	Achats de matières premières importées
Coûts d'acheminement des intrants importés	
Coût lié aux diverses primes d'assurance	Assurances
Coût des terrains de construction	Dotations aux amortissements
Coût lié au surdimensionnement des équipements	
Coût lié à l'adaptation des outils et modes de production	Entretien et maintenance
Coût lié à l'usure prématurée du mobilier et matériel roulant	
Coût de traitement ou de transport des déchets et rebuts industriels	
Coûts liés aux activités de formation	Frais de formation
Coût d'accès aux bases de savoir	
Coût de transport <i>archipélagique</i>	Frais de transport
Coût d'expédition vers le marché communautaire	
Coût financier du stockage des matières premières	Frais financiers
Coût des immobilisations financières liées aux délais de paiement	
Coût lié au risque d'arrêt de la production	
Coût financier de stockage des produits finis	Publicité marketing
Coût des activités de marketing et de prospection	
Coût lié à la rémunération du personnel	Salaires et charges

- A ces catégories de coûts ont été ajoutés le poste énergie (électricité-et pour certains produits agricoles notamment carburant) non pris en compte dans l'étude européenne mais qui s'est révélé important au vu des comptes de résultats des entreprises enquêtées.
- Il a également été tenu compte du poste « traitement des déchets », qui impacte particulièrement certaines industries obligées parfois de réexporter leurs déchets faute de filières de traitement adaptées à la réglementation. Ce poste mérite à ce titre d'être spécifiquement fléché.
- Pour chacun de ces **postes de charge** le questionnaire a été construit dans l'objectif de quantifier:
 - Le poids de chacun des postes dans le chiffre d'affaires de l'entreprise en se fondant sur le compte d'exploitation,
 - Le taux de surcoût de chacun des postes en se fondant sur les dires des industriels, leur connaissance des coûts supportés par leurs concurrents sur le continent européen, ou encore sur les bilans publiés par certaines entreprises en Europe. Quand plusieurs entreprises relèvent du même produit, ou du même secteur, une analyse comparée a été utilement menée.
- Une telle quantification a nécessité l'adhésion pleine et entière des entreprises enquêtées qui ont accepté, pour la plupart, de produire leurs données comptables.
- La quantification des surcoûts se fonde sur l'examen des comptes de résultat détaillé des entreprises enquêtées.

La méthode de calcul des surcoûts retenue est celle dite « méthode XY »⁵⁵. Le surcoût de production «S» pour **un poste de charge** donné se calcule comme suit :

- $S = X \% \times Y\%$, Où :X% = surcoût en % du poste de charge concerné et Y% = poids du poste de charge dans le chiffre d'affaires en %
- La somme des surcoûts ainsi calculée par poste de production fournit le surcoût total pour l'entreprise.
- Le surcoût est calculé en pourcentage du chiffre d'affaires.

2- La quantification du taux de compensation

La compensation se fait en comparaison avec la situation des entreprises concurrentes situées sur le continent européen⁵⁶ au titre des **spécificités reconnues par l'article 349 du Traité de fonctionnement de l'Union** et des handicaps permanents dont souffrent les Régions ultrapériphériques qui influent sur leurs situations économiques et sociales.

La permanence et la combinaison des dits handicaps s'expriment par un renchérissement des coûts de production qui, en l'absence de mesures spécifiques, rendraient les produits locaux moins compétitifs par rapport à ceux importés.

Les compensations existantes au regard de ces handicaps sont constituées de :

- Et le différentiel de taxation à l'octroi de mer qui frappe un produit fini importé et exonère le même produit fabriqué localement.
- L'aide au fret (corrélée de manière évidente à l'éloignement),

La somme de ces montants rapportée au chiffre d'affaires diminué du montant des coûts de commercialisation et de distribution représente **le taux de compensation en pourcentage du chiffre d'affaires**.

Pour les produits importés, l'octroi de mer est payé sur le prix coût et fret, c'est-à-dire avant processus de commercialisation. Si l'on tenait compte de la totalité du chiffre d'affaires des entreprises guyanaises pour estimer la compensation par le différentiel d'octroi de mer interne, leurs frais de commercialisation et de distribution seraient pris en compte, alors que pour les produits importés ces montants ne sont pas comptés dans l'assiette fiscale. Cette situation tend à surestimer le taux de différentiel pratiqué, donc la compensation des surcoûts.

La valorisation de l'exonération d'octroi de mer, ou compensation, a donc été calculée en appliquant le différentiel de taux à la production locale AVANT processus de commercialisation, soit le chiffre d'affaires grevé de 15%⁵⁷ pour la majorité des entreprises enquêtées.

Outre ces deux objectifs, le questionnaire élaboré a également porté sur :

- La caractérisation des entreprises sur les points suivants :
 - Code NAF et Codes produits finis, ceci dans l'objectif de constituer une matrice de correspondance entre ces deux nomenclatures,
 - Effectifs et leurs évolutions, visant à évaluer l'enjeu du dispositif en termes d'emploi,
 - Part de chiffre d'affaires à l'export pour mesurer en particulier l'intégration de l'économie régionale dans son environnement caribéen.

⁵⁵ Elaborée par M. Richard Crestor, ancien Secrétaire Général de l'AMPI Martinique

⁵⁶ Lorsqu'un tel référentiel existe, car la taille comme l'organisation des entreprises guyanaises sont très difficilement comparables aux grands groupes européens, voire mondiaux, qui les concurrencent via l'importation.

⁵⁷ Cet abattement était admis par la Commission européenne dans le dispositif de 1992

- L'appréciation des entreprises sur le fonctionnement du dispositif, sa pertinence eu égard à leurs besoins et attentes, les points d'ajustement et d'amélioration.

2- Résultat synthétique des enquêtes (hors agriculture et pêche) relatives à l'année 2020⁵⁸

2.1- TAUX DE SURCOUT

Les 24 entreprises enquêtées et ayant répondu :

- **Cumulent en 2020 un chiffre d'affaires global de 78,2 M€,**
- **Leur chiffre d'affaires liés à la production s'élève à 68,8 M€** en 2019, soit 87,9% de leur chiffre d'affaires total.

NAF secteur	CA TOTAL 2020	CA PRODUCTION 2020
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	4 612 188	594 168
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	24 537 650	22 248 668
INDUSTRIE EXTRACTIVE	8 462 549	8 462 549
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	40 662 633	37 486 024
TOTAL	78 275 019	68 791 409

- **Emploient 348 personnes en 2020**

NAF secteur	EFFECTIF 2020
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	30
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	133
INDUSTRIE EXTRACTIVE	16
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	168
TOTAL	348

En termes sectoriel :

- 54,2% des entreprises enquêtées relèvent des industries manufacturières. Elles réalisent 54,5% du chiffre d'affaires de production,
- Les entreprises agroalimentaires représentent 33% du nombre des entreprises enquêtées et 32,3% de leurs chiffres d'affaires ;

⁵⁸ NB : Ces statistiques n'observent que les entreprises ayant répondu en 2020.

➤ **Le taux de surcoût moyen observé pour les entreprises enquêtées s'élève à 35,3%.**

Le tableau, ci-après, présente les taux de surcoûts par poste de charge observés auprès des entreprises enquêtées.

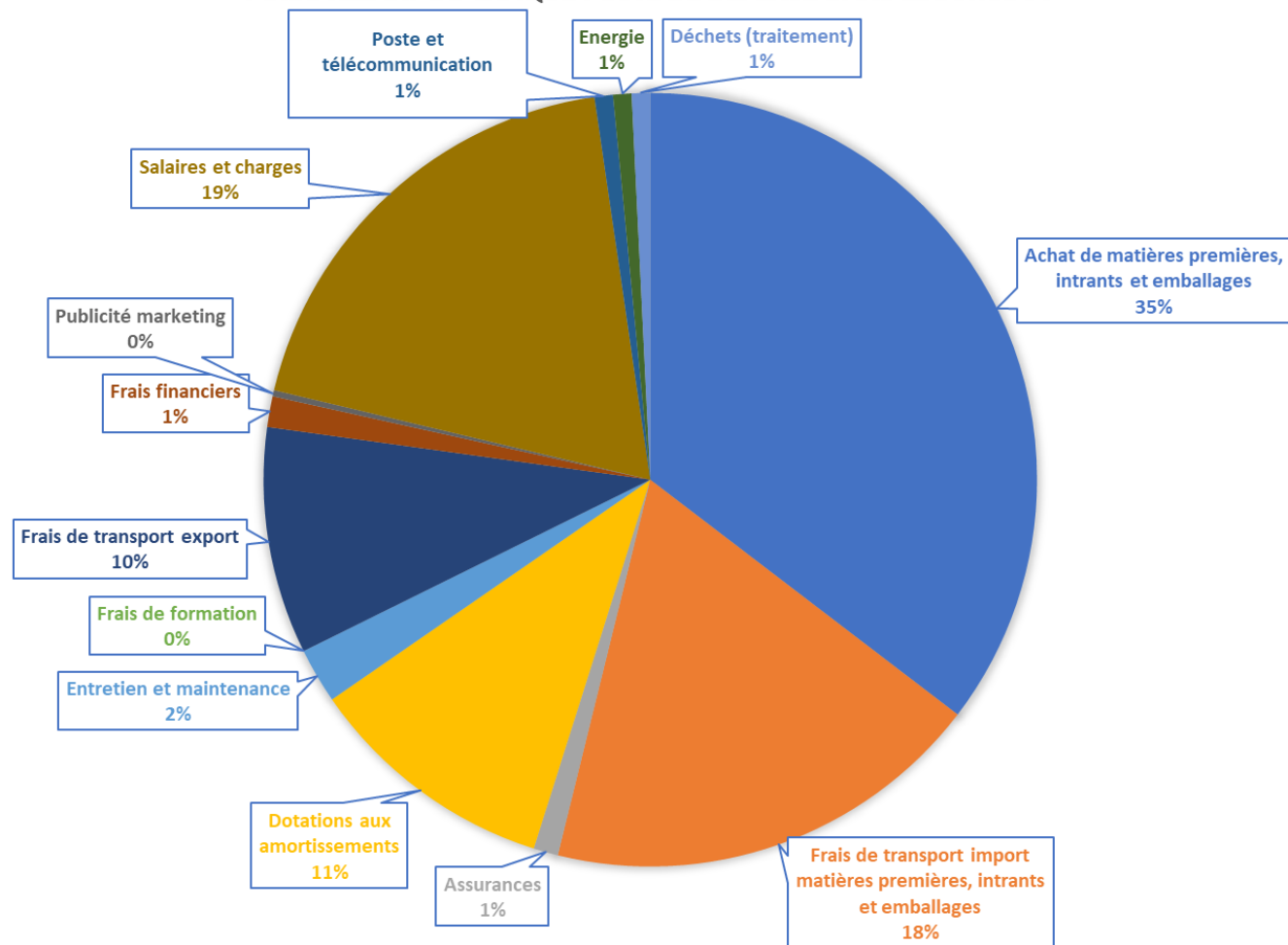
Taux de surcoûts moyen par poste de charge

Poste d'exploitation	POIDS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2019 pm	TAUX DE SURCOUT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2019 pm	POIDS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2020	TAUX DE SURCOUT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2020
Achat de matières premières, intrants et emballages	38,6%	14,6%	35,6%	13,8%
Frais de transport import matières premières, intrants et emballages	6,5%	6,5%	7,1%	7,2%
Assurances	1,5%	0,5%	1,3%	0,4%
Dotations aux amortissements	5,9%	4,2%	6,0%	4,1%
Entretien et maintenance	2,8%	1,1%	3,1%	0,9%
Frais de formation	0,3%	0,1%	0,3%	0,0%
Frais de transport export	2,8%	4,4%	2,2%	3,7%
Frais financiers	0,6%	0,3%	1,0%	0,5%
Publicité marketing	1,3%	0,4%	0,3%	0,1%
Salaires et charges	25,8%	7,4%	23,7%	7,4%
Poste et télécommunication	0,5%	0,1%	0,4%	0,3%
Energie	2,7%	0,5%	2,5%	0,3%
Déchets (traitement)	4,2%	1,9%	0,5%	0,3%
TOTAL		35,9%		35,3%

Comme l'indique le graphique, ci-après, **cinq postes de charges dominant et contribuent à 93% au surcoût:**

- Achats d'intrants et d'emballage : 35%
- Salaires et charges : 19%
- Transport des importations (intrants et biens d'équipement) : 18%
- Dotation aux amortissements : 11%
- Frais de transport export : 10%

POIDS RELATIF DE CHAQUE POSTE DE DEPENSE DANS LE SURCÔÛT



2.2- TAUX DE COMPENSATION

Pour les entreprises enquêtées :

- **L'exonération d'octroi de mer interne** (sur le chiffre d'affaires de production et hors charge de commercialisation et de distribution) représente 9 327 797 €, soit **13,6% du chiffre d'affaires de production (contre 10,7% en 2019),**
- **L'aide au fret** représente 241 710 €, soit **0,4% du chiffre d'affaires, comme en 2019.**

➤ *Le taux de compensation moyen s'élève ainsi à 13,9% du chiffre d'affaires de production (contre 11,05% en 2019). L'aide au fret ne représentant qu'une part marginale de cette compensation, soit 2,5%.*

On observe que les écarts sont marqués entre surcoûts et compensations. Ces dernières ne permettent de compenser que 39,4% des surcoûts subis en 2020 (contre 30,7 % en 2019).

3- Typologie des surcoûts à la production en Guyane

Le tableau, ci-dessous, identifie **les sources de surcoûts observées** au cours des enquêtes menées annuellement auprès des entreprises guyanaises. Ces surcoûts sont présentés selon les grands postes de charge d'exploitation de la production. Pour chaque produit, ou famille de produit de liste, la quantification précise de ces surcoûts est indiquée dans les développements suivants dédiés à l'analyse sectorielle.

Poste de charge d'exploitation	Description
Achat intrants et emballages (matières premières, semi-produits et emballages)	> Capacité de négociation réduite compte tenu des quantités achetées liées à la taille du marché (rapport de 1 à 100 pour certaines entreprises). Certaines entreprises regroupent leurs achats ou s'adosent à la capacité d'achat du groupe auquel elles appartiennent*, mais beaucoup d'entre elles sont renvoyées vers un grossiste ou un trader qui vendra nécessairement plus cher*.
	> Conditionnements spécifiques :
	- conditionnement imposé par les quantités réduites : peu de vrac possible, emballages import imposés, coûts de destruction du conditionnement, voire réexportation pour traitement en Europe* en l'absence de filières de traitement de certains déchets.
	- le faible tirant d'eau du port impose à certaines activités un approvisionnement en conteneurs au lieu de vraquiers utilisés habituellement *
	> Conditions de paiement :
	- Plus difficiles à négocier (accord existant peu appliqué)
	- A conditions égales avec la Métropole, le paiement des matières premières intervient avant qu'elles soient transformées, voire arrivées,
	> Surstock d'intrants (matières premières et semi-produits) et d'emballages :
	- Obligation d'acheter un conteneur entier pour justifier d'un coût de fret raisonnable et/ou parce que le fournisseur ne livre pas de petites quantités...*
	- Nécessité de détenir un stock de sécurité élevé pour pallier le risque de retard de réception des matières premières et emballage (grève, etc.) *
	- En moyenne stock 3 à 6 fois supérieur en volume / Europe, parfois plus sur certains produits (emballages)*
	- Frais de surestaries *
	> Perte de matières premières en lien avec la nécessité de produire des petites séries (nettoyage des cuves, réglages des machines...) et/ou en raison de la dégradation des matières premières en surstock liée au climat humide *
	> Nécessité d'acheter des produits « tropicalisés » * résistants aux conditions climatiques de la Guyane. Ces produits sont évidemment plus onéreux que ceux utilisés en Europe continentale, ils impliquent également des conditions de transport et de stockage coûteuses (conteneurs réfrigérés...)
	> Faible intégration des industries guyanaises en raison de la taille de marché. Nécessité d'acheter des produits semi-finis , qui sont plus chers car ils ont déjà supporté des marges dans leur process de fabrication *
Fret à l'importation des intrants	> Coût de fret et de logistique. Ces frais sont considérés comme relevant à 100% de surcoût puisqu'ils n'auraient pas été supportés si l'unité de fabrication se situait en Europe continentale.
Frais financiers	> Taux plus élevés en Guyane : + 2,17 points sur le moyen terme contre 1,1 point dans l'hexagone dans l'hexagone sur la référence d'un taux de court-moyen terme en 2019, soit 49 % de surcoût
	> Accès très difficile au crédit bancaire

Poste de charge d'exploitation	Description
	<i>Le niveau assez faible des frais financiers figurant aux bilans de la plupart des entreprises enquêtées n'est pas représentatif de la situation. Ces coûts n'apparaissent pas parce ces entreprises n'ont que très difficilement accès au financement bancaire. Certaines « tiennent » grâce à leur appartenance à un groupe. La plupart fonctionne sur fonds propres ou en empruntant à titre personnel en engageant leurs propres biens. L'importance des frais financiers n'est ainsi que rarement apparente, il convient de les évaluer en considérant l'ensemble des immobilisations et des surcoûts subis.</i>
Assurances (bâtiments, outils industriels, véhicules et stocks)	> Opérateurs peu nombreux et moins concurrentiels : prix plus élevés en moyenne de 17,5 % par rapport à l'hexagone (cf. INSEE, étude de comparaison des prix entre la Guyane et la métropole, 2015)
	> Pertes d'exploitation après sinistre plus importantes du fait des délais de reconstitution des biens sinistrés et des coûts d'approche
	> Franchise beaucoup plus élevée en cas d'accident (constatée jusqu'à 4 fois plus chère pour certaines industries)
	> Coût de l'assurance de la valeur des surstocks et des surfaces de surstockage *
Dotations aux amortissements	> Surdimensionnement des équipements industriels / à la taille du marché local* . Les équipements sont aujourd'hui conçus à la dimension de marchés quasi-mondiaux. A cela s'ajoute une forte concentration des usines guyanaises, qui ont l'obligation d'investir toute la chaîne de fabrication (alors qu'il existe des sociétés spécialisées en métropole). Ce surdimensionnement se traduit par un taux d'inactivité (taille du marché, temps d'arrêts pour préparation de petits séries, arrêts quand incidents sur machine prolongés par la nécessité de faire venir une pièce depuis l'UE). Les usines sont la plupart des cas conçues pour fonctionner 24h/24 et 7j/7 (pour des équipes fonctionnant en 3*8), alors qu'elles ne fonctionnent en Guyane au mieux qu'en 1*8, soit le tiers de leur capacité de fonctionnement.
	> Surdimensionnement des zones de stockage de matières premières et de pièces détachées
	> Détérioration plus rapide de l'outil : humidité + coupures électriques très dommageables aux bâtiments, aux matériels et aux équipements électroniques. Les acteurs constatent que les outils se dégradent en moyenne trois fois plus vite qu'en métropole.
Entretien et maintenance	> Usure des équipements, surtout les plus récents qui intègrent une technologie numérique (climat, coupures électriques, ruptures des cycles de production du fait des petites séries...)
	> Surstock de pièces détachées* en particulier s'il n'y a pas de fournisseur en Guyane. Certaines entreprises s'obligent à doubler, voire tripler, les éléments clés de leur outil de production,
	> Nécessité d'assurer des conditions de stockage particulières compte-tenu du climat * (conteneur frigorifié, pièces climatisées)
	> Coût de déplacement et séjour de techniciens venus des Antilles ou d'Europe continentale* pour le montage des machines ou leur entretien. Les normes NF, normes d'hygiène et de sécurité imposées sont coûteuses pour les entreprises locales car elles doivent payer le déplacement et les frais de séjour relatifs aux contrôles qualité (en particulier pour les franchisés).
	> Coûts d'intervention des sous-traitants locaux et d'achat de pièces détachées locales plus élevés (les premiers parce qu'ils sont plus rares, donc imposent leurs tarifs, et les deuxièmes parce qu'ayant déjà supporté le coût du fret et la marge du distributeur local)
	> Commande en urgence d'une pièce dans certains cas : arrêt technique parfois de quelques semaines, coût d'acheminement (fret aérien) et paiement à l'avance exigé.
Frais de formation *	> Les offres proposées par les organismes de formation locaux sont souvent limitées aux fonctions administratives ou à la sécurité au travail
	> Coût de déplacement et séjour des formateurs (qui viennent spécifiquement d'Europe continentale) ou du personnel (qui s'y rend) * Compte tenu de ces coûts, la majorité des entreprises enquêtées n'effectuent que très peu de formations externes,
	<i>Le niveau assez faible des frais de formation figurant au bilan de la plupart des entreprises enquêtées ne signifie pas qu'il n'existe pas de surcoût. Ces coûts n'apparaissent pas tout simplement parce qu'ils sont réhabilités (surtout pour les formations techniques qui nécessitent de se rendre en Europe continentale). Dans la plupart des cas, les entreprises procèdent à des formations en interne, peu satisfaisantes avec des impacts non négligeables sur l'amélioration des niveaux de compétences des salariés et par là leur avancement.</i>
Frais de transport export*	> De manière générale, toutes destinations confondues, le faible flux de marchandises à l'export ne draine pas de trafic maritime important :
	- Les bateaux repartent pour partie vides vers l'UE,
	- Le coût de fret est très élevé entre la Guyane et les Antilles.

Poste de charge d'exploitation	Description
	<i>L'absence de surcoûts fléchés à l'export pour nombre d'entreprises enquêtées ne signifie pas qu'elles ne les subissent pas. Ces surcoûts n'apparaissent pas tout simplement parce qu'il leur est impossible d'exporter dans les conditions actuelles. Il s'agit donc d'un handicap réel, notamment en matière de développement et de croissance pour ces entreprises, même s'il n'est pas quantifiable.</i>
Publicité et marketing*	> Globalement, les frais de publicité sur les médias tels que télévision ou radio ne sont pas plus élevés en Guyane qu'en métropole relativement à leur niveau d'audience > Mais les coûts de fabrication des supports de publicité sont élevés rapportés à la cible restreinte en Guyane. En particulier, les publications publicitaires réalisées localement sont deux à trois fois plus chères que dans l'hexagone. > Frais de déplacement (billets d'avion) pour des participations à des salons extérieurs * > Distorsion de concurrence avec les produits importés qui bénéficient d'une publicité planétaire
Déchets*	> Nécessité de réexporter certains déchets en raison de l'absence de filière de traitement, alors que les entreprises payent les écotaxes, > Coût de traitement d'emballages imposés par le conditionnement à l'import
Energie	> Coût de l'énergie électrique compte tenu du monopole EDF pour l'électricité : les entreprises ne peuvent pas négocier leur tarif. Surcoûts estimés entre 15 et 20 % selon les dires d'EDF > Coupures récurrentes qui affectent le matériel et provoquent des arrêts techniques à impacte également le poste entretien et maintenance.
Salaires et charges	> Les taux d'inactivité des usines observés dans certains secteurs rapportés à la capacité théorique des équipements* (pour les raisons explicitées au poste dotation aux amortissements) induisent un rapport de charges de personnel sur le chiffre d'affaires jusqu'à 3 à 4 fois plus élevé en Guyane, selon les entreprises enquêtées. Le principal facteur de surcoût porte sur un diviseur trop petit (effet de taille). Ainsi les entreprises sont tenues d'assurer les postes administratifs et voire techniques à hauteur quasi –équivalente que leurs concurrentes sur le continent européen pour des quantités produites très inférieures. Ce constat est particulièrement vrai pour les productions industrielles de grande échelle. Il est moindre dans le cas où la production « semi-industrielle » est possible et ou, pour compenser ces surcoûts, les chefs d'entreprise peuvent valoriser la polyvalence de leurs équipes, qui font preuve de grande capacité d'adaptation passant d'une tâche à l'autre, ce qui est moins le cas en Europe continentale (spécialisation des tâches). > La rareté des cadres et des techniciens spécialisés nécessite parfois de recruter en Europe continentale avec les surcoûts engendrés par ce qui est considéré comme une « expatriation » (salaires attractifs et avantages en nature)
Télécommunication	> Internet et téléphone : 40,4% de surcoût (cf. étude INSEE comparaison des prix / 2015) : la Guyane n'a pas bénéficié d'une diminution des tarifs telle qu'observée en France hexagonale avec l'arrivée d'un nouvel opérateur

Code lecture du tableau :

*= spécifique à certains secteurs ou en fonction de la taille d'entreprise (artisanale/industrielle) - Sans * = partagé par la plupart des entreprises tous secteurs confondus